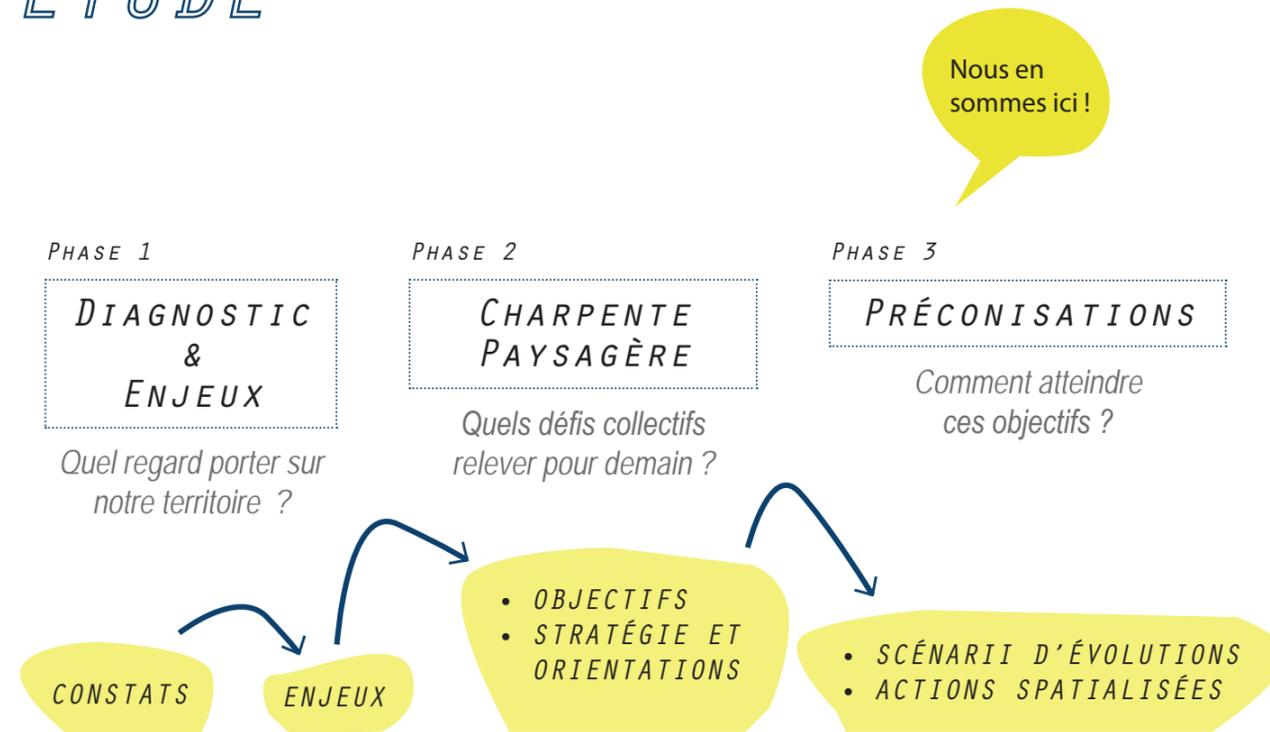




*PRÉCONISATIONS CONCRÈTES ET SPATIALISÉES*  
*VOLET 3 - STRATÉGIE PAYSAGÈRE*  
*DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS*  
*FÉVRIER 2022*



# PLANNING DE L'ÉTUDE



## PHASE 1 2020-2021 DIAGNOSTIC & ENJEUX



## PHASE 2 2021 CHARPENTE PAYSAGÈRE



## PHASE 3 2021 - 2022 PRÉCONISATIONS



# INTRODUCTION



■ Photo extraite de la résidence cartographique - depuis les hauteurs de Lachapelle-sous-Aubenas

Une mission de stratégie paysagère pour la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a été confiée aux paysagistes Atelier Bivouac et FAR paysagistes. Plusieurs temps d'ateliers avec les élus et des temps de concertation avec les habitants ont été réalisés sur le territoire afin d'échanger sur nos relations quotidiennes aux paysages de la Communauté de Communes, questionner leurs évolutions, et débattre de leurs devenirs au regard des enjeux contemporains.

La phase 1 (cf PDF Volet 1 - Diagnostic et/ou fiche de synthèse de la phase 1 en Annexe) de cette stratégie paysagère consistait en un diagnostic partagé du territoire des 28 communes. Elle a permis d'identifier les caractéristiques et singularités de chaque commune, et de composer des regroupements géographiques afin de définir des enjeux communs, exprimés sous formes d'«entités de paysages».

La phase 2 (cf PDF Volet 2- Charpente paysagère) a permis de localiser les enjeux sur le territoire et de cartographier les articulations entre les sites «pilotes». Le document propose un regroupement d'entités paysagères en trois groupes Nord de la CCBA, Sud-Est de la CCBA et Sud-Ouest de la CCBA en précisant les communes concernées. Une série de cartographies localise les enjeux «Parcourir» / «Habiter» / «Exploiter».

La phase 3 «préconisations concrètes et spatialisées» présentée ici, permet de transmettre aux acteurs du territoire des fiches actions projet thématiques pour faciliter le passage à l'opérationnel de la stratégie paysagère.

## MODE D'EMPLOI

Ce document est composé de deux parties :

• **une première partie « 10 Fiches actions et préconisations concrètes »** : chaque fiche répond à une thématique identifiée lors de la phase 2 Charpente paysagère. Pour chacune d'entre elles vous trouverez d'abord un rappel du contexte (Où et pourquoi cette fiche permet de parler d'un enjeu localisé sur le territoire de la CCBA) puis une présentation des objectifs (quelles ambitions portent cette fiche et quels sont les défis à relever pour demain) et enfin les actions à mener avec un certain nombre de références pour illustrer chaque intervention. En bandeau sur le côté gauche, vous trouverez les sites concernés par cette fiche, les partenaires à mobiliser, les temporalités de mises en œuvre, les financements possibles et des références bibliographiques. Ces fiches sont des guides pour les mutations à venir et la rédaction du PLUI. Elles ne livrent pas des solutions toutes faites et applicables uniformément.

Le code couleur suivant est appliqué :

 Réchauffement climatique	 La pente	 L'eau	 Déplacements	 Parking
 Espace public	 L'habitat	 Entrées et traversée de bourg	 Paysages ressources	 L'arbre et le vivant

• **une seconde partie « Sites pilotes - 2 exemples d'application des fiches action »** : pour illustrer la manière dont pourrait être utilisée ces fiches nous vous proposons deux exemples de leur application : Vallées d'Antraigues-Asperjoc et la Zone d'Activité de Ponson-Moulon. Comme des calques posés sur le territoire, les fiches permettent de répondre à des enjeux localisés communs à l'ensemble de la CCBA mais qui varient selon les sites étudiés. Il ne s'agit pas d'apporter une réponse unique pour l'ensemble des communes de la CCBA mais bien de comprendre de quelle manière se décline une fiche-action ; quelle variante elle propose en fonction du lieu. C'est le croisement de l'ensemble de ces fiches qui permet de se diriger vers un projet plus vertueux et contemporain.



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>FICHES ACTION ET PRÉCONISATIONS CONCRÈTES</b>	<b>PAGE 7</b>
	• Réchauffement climatique .....	<b>PAGE 10</b>
	• Espace public .....	<b>PAGE 13</b>
	• La pente .....	<b>PAGE 17</b>
	• L'habitat .....	<b>PAGE 19</b>
	• L'eau .....	<b>PAGE 24</b>
	• Entrées et traversées de bourg .....	<b>PAGE 27</b>
	• Déplacements .....	<b>PAGE 29</b>
	• Paysages ressources .....	<b>PAGE 32</b>
	• Parking .....	<b>PAGE 36</b>
	• L'arbre et le vivant .....	<b>PAGE 40</b>
<b>2.</b>	<b>SITES PILOTES - 2 EXEMPLES D'APPLICATION DES FICHES ACTION</b>	<b>PAGE 45</b>
	• Vallées d'Antraigues-Asperjoc .....	<b>PAGE 46</b>
	• Zone d'Activité de Ponson-Moulon .....	<b>PAGE 52</b>



1

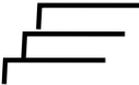
*FICHES ACTION ET PRÉCONISATIONS CONCRÈTES*





## LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Face à l'urgence de lutter ensemble et s'adapter aux effets du changement climatique, quelles actions peuvent être menées conjointement à l'échelle de la CCBA ? L'objectif de désimperméabilisation des sols peut être un angle d'attaque qui s'applique à l'ensemble des fiches-action et sera détaillé en particulier ici avec des points techniques sur l'infiltration des eaux de pluie et stratégies communes de financement de projets de « désaménagement »



## LA PENTE

La pente est une donnée incontournable de la physionomie du territoire. Elle conditionne des expositions de versants, des typologies de plantations, des productions agricoles adaptées, et laisse aujourd'hui un héritage patrimonial remarquable : les terrasses en pierre sèche et faïsses. Plusieurs communes se demandent comment valoriser ces structures qui n'ont plus, pour certaines, de vocation agricole. Comment imaginer de nouveaux usages pour ces terrasses ? Et de manière plus générale, de quelle manière s'installer aujourd'hui dans la pente pour l'habiter, la traverser,...? Comment tirer parti de cette contrainte pour inventer des usages et formes singulières ?



## L'HABITAT

Comment habiter aujourd'hui sur le territoire en intelligence avec les paysages et traditions? Cette question se pose notamment dans les communes qui souhaitent accueillir plus d'habitants, et de fait, étendre ou densifier leur tissu existant. Plusieurs scénarios peuvent ici explorer les possibilités en fonction des typologies de bourgs et perceptions des silhouettes des villages.



## L'ESPACE PUBLIC

Au centre de la vie citoyenne, les lieux fédérateurs sont de plus en plus plébiscités par les habitants, élus, usagers. Places, placettes, squares, jardins, prés, aires de jeux, ils sont des points de repères ouverts à tous, supports de lien social et d'usages de proximité. Extension de la « maison », ils jouent un rôle majeur dans la qualité de vie offerte aux habitants. Beaucoup de communes du territoire souhaiteraient aménager un espace public central qui leur corresponde. Cette fiche-action permettra de décliner des possibilités d'aménagement en fonction des typologies de communes, du relief, du patrimoine préexistant (four, canal, etc), ainsi que la place de la voiture dans ces nouveaux aménagements.



## L'EAU

Vivre autour du bassin versant de l'Ardèche : les rivières comme composante commune pour l'ensemble des habitants, de l'amont à l'aval du territoire de la CCBA. Comment valoriser l'eau sous toutes ses formes et la mettre au coeur des enjeux de demain ? Cette fiche pourra explorer les modalités de valorisation de canaux et secteurs patrimoniaux liés à l'eau et la manière dont ils s'articulent avec des espaces plus sauvages où les accès aux rivières restent confidentiels.



## LES TRAVERSÉES ET ENTRÉES DE BOURGS

Entrer dans les bourgs, villes et villages, passer les portes, traverser, ralentir, se stationner, être accueilli ... Comment scénariser les traversées de bourg à travers des séquences paysagères et aménagements de voiries ? Cette fiche pourra notamment proposer des pistes sur les entrées de villes à partir de cas concrets et faire le lien avec le traitement des espaces publics et la place de l'arbre.



## LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements, ce sont à la fois des parcours de découverte touristique mais aussi des trajets du quotidien. Se sont les connections, chemins, sentiers (modes doux) qui permettent de traverser le territoire de la CCBA. Comment organiser un maillage de déplacements qui serve à la fois le grand territoire et se décline à l'échelle locale ? À l'échelle d'une commune, comment se raccorder à la voie verte? Comment permettre à nouveau des déplacements piétons fluides et sécurisés dans des zones urbaines denses?



## LES PAYSAGES RESSOURCE

Les 28 communes du territoire présentent toutes une dynamique agricole, forestière ou d'élevage qui participe de la singularité des paysages. Quelle mise en scène de ces espaces peut-on proposer? Comment imaginer des seuils et lisières qui permettent une meilleure cohabitation et des échanges fructueux entre les espaces habités et les espaces de production ?



## LES PARKINGS

Sur le territoire de la CCBA, où la voiture est le mode de déplacement privilégié pour arriver sur un site, la problématique du parking pose plus globalement la question de la place de la voiture dans nos aménagements, et dans nos parcours d'usager. La question du stationnement des véhicules peut s'avérer primordiale en terme d'intégration au tissu urbain ou en milieu naturel : source d'inquiétude pour les usagers (y'a-t-il assez de place ? vais-je arriver à me garer ?) ou malaise face à des parkings surdimensionnés ou mal intégrés / en contradiction avec le site naturel que l'on vient visiter.



## L'ARBRE

De manière générale, sur l'ensemble du territoire, se dessine un point thématique essentiel pour la charpente paysagère autour de la place de l'arbre et du végétal dans les paysages de demain. Où planter des arbres? Quelles essences? Quelle gestion et prise en main de ces anciennes et nouvelles trames végétales ? Cette fiche-action se déclinera sur plusieurs sites pilotes pour répondre aux besoins des élus et aux singularités de climat, de sol, d'exposition,...



# FICHE ACTION : réchauffement climatique

## CONTEXTE

Face à l'urgence de lutter ensemble et s'adapter aux effets du changement climatique, quelles actions peuvent être menées conjointement à l'échelle de la CCBA ?

Si le sujet du réchauffement climatique concerne nécessairement l'habitat et les constructions, il est également à traiter dans les espaces d'interfaces, espaces publics, rues, trottoirs, parkings, places. En effet, nous ne pouvons que constater l'augmentation de surfaces artificialisées qui mène aujourd'hui à des situations problématiques comme la formation d'îlots de chaleur lors des canicules ou inondations. Contrairement aux apparences, un sol urbain, en enrobé ou béton n'est pas un sol mort mais «fortement remanié» : juste en dessous, des substrats peuvent de nouveau accueillir du vivant.

L'objectif de désimperméabilisation des sols peut donc être un angle d'attaque qui s'applique à l'ensemble des fiches-action et sera détaillé en particulier ici avec des points techniques sur l'infiltration des eaux de pluie et stratégies communes de financement de projets de «désaménagement».

## OBJECTIFS

- **Intégrer** les effets du changement climatique dans tous les projets d'aménagement du territoire (architecture/urbanisme/paysage). Question à se poser : le projet est-il adapté à la hausse des températures (anticipation, adaptation). Est-ce que les essences d'arbres seront adaptées dans 10 ans? Ce matériau est-il adapté à des températures de +40° en été ? Est-ce que le projet permet de réduire les îlots de chaleur ?
- **Améliorer/atténuer** les effets du changement climatique. Questions à se poser : quels peuvent être les effets positifs de mon aménagement ? Le projet laisse-t-il infiltrer l'eau de pluie? Le chantier du projet va-t-il accentuer l'effet de serre? (modalités d'aménagements, matériaux utilisés, techniques)

## ACTION À MENER

### • Réduire les surfaces minéralisées pour réduire les îlots de chaleur

D'abord et avant tout, il est possible de réduire la largeur des chaussées et les zones dédiées au stationnement. Souvent surdimensionnées, par habitude ou en considérant des moments de forte affluence, les zones "asphaltées" sont omniprésentes dans les modalités d'aménagement de l'espace public et répondent à des modes de gestion et d'entretien en conséquence (balayage, soufflage des feuilles, nettoyage au karcher...). Il est possible de modifier les modes de gestion des espaces verts et espaces publics au profit d'une meilleure qualité de vie.

### • Revégétaliser

Retrouver un sol naturel et fertile et un couvert végétal qui nous protège des fortes chaleurs. C'est aussi favoriser la biodiversité en milieu urbain et améliorer l'efficacité thermique des bâtiments.

Définir une nouvelle palette végétale adaptée au réchauffement (cf fiche action Arbre)

Former les équipes techniques à de nouveaux modes de gestion des espaces verts : passage d'une compétence de «nettoyage» (soufflage des feuilles, nettoyage des enrobés) à des actions de «jardinage» (désherber, tailler, etc).

- **Retenir l'eau sur place pour rafraîchir puis infiltrer les eaux de pluie dans les nappes phréatiques.** Penser le chemin de l'eau à travers une topographie fine (noue, ruissellement, etc) et éviter les remaniements de sols importants. **Ces actions peuvent permettre de mieux gérer le risque d'inondation en période de fortes pluies.** (exemple de parkings et espaces commerciaux inondés dans la zone de Ponson à chaque épisode pluvieux car saturation des réseaux et ruissellement qui conduit vers les pas de porte)

### • AGIR à l'échelle de la CCBA sur la base d'objectifs communs et ambitieux pour :

- Intégrer le développement des énergies renouvelables dans les paysages : capteurs, panneaux, éoliennes. Il faut anticiper leur présence forte dans les années à venir. Le territoire doit être en capacité de produire une énergie locale (solaire, hydraulique) en harmonie avec les paysages.

## SITES CONCERNÉS

- Tous les espaces où un revêtement en enrobé n'est pas nécessaire (cours d'écoles, espaces piétons, espaces résiduels, pieds de bâtiments)
- Sites très urbanisés et imperméabilisés : ZA de Ponson, centre-ville d'Aubenas, traversées de bourgs, espaces publics de centre-village.

## Mémo

Le réchauffement climatique est une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre. Selon les experts du Giec, un réchauffement global de la planète est en cours. Il serait lié au renforcement de l'effet de serre naturel par l'ajout de quantités massives de gaz à effet de serre d'origine anthropique dans l'atmosphère. Ces émissions sont notamment produites par la consommation des énergies fossiles, comme le pétrole ou le charbon. À ce jour, de nombreux experts attribuent au réchauffement la fonte estivale de plus en plus importante des glaces situées aux pôles et en altitude, la montée du niveau des océans (à la suite de l'arrivée d'eau douce et par dilatation thermique des masses d'eau), ainsi que leur acidification. (Source Futura Sciences)

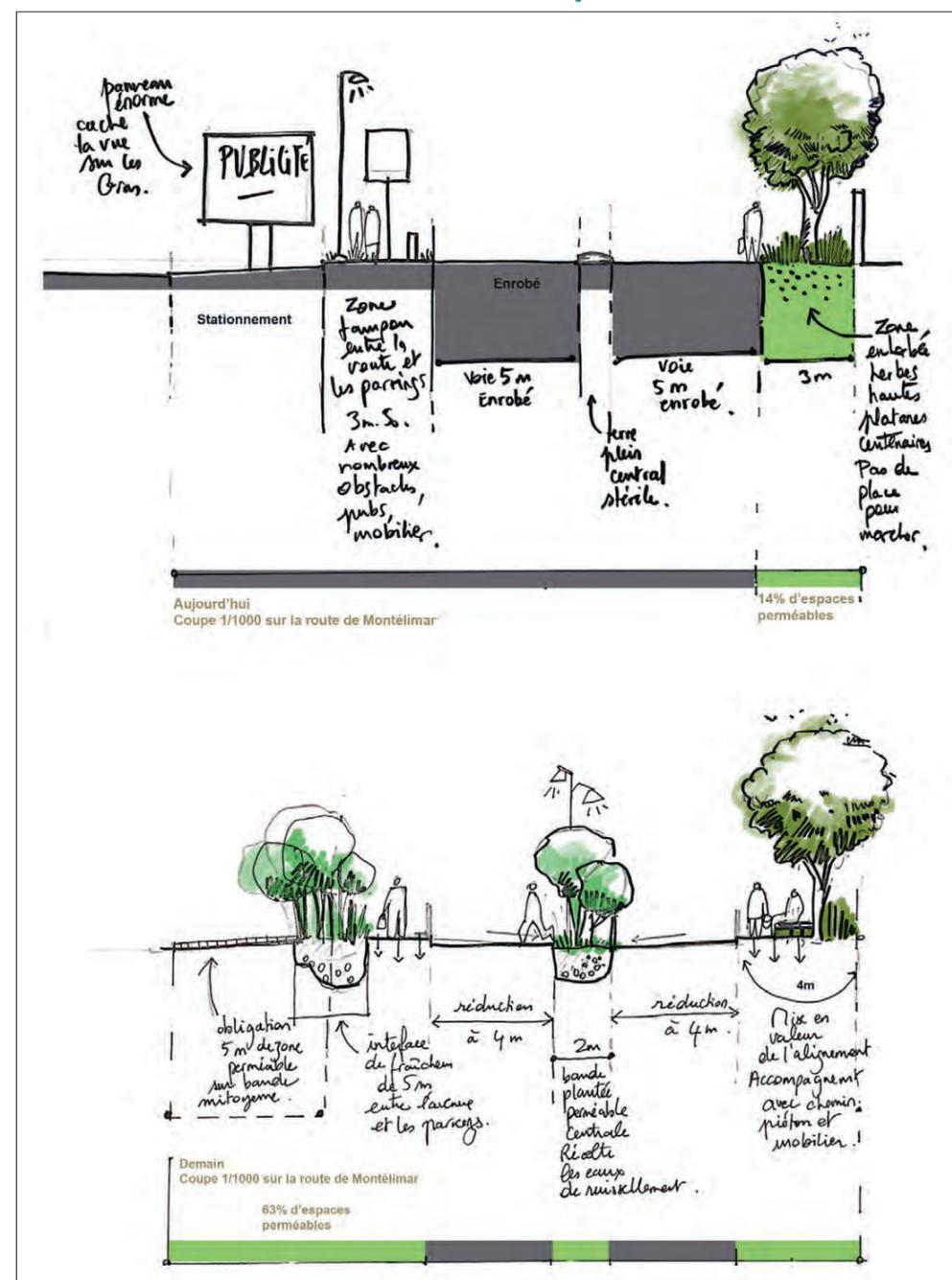
## Partenaires

- Conseils, méthodologie et outils techniques : se rapprocher du GRAIE. (Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau.)
- Partenariat public/privé à engager avec les entreprises et acteurs des zones d'activités.

Cette section de la route de Montélimar est un exemple de zone imperméabilisée à l'excès : très peu végétalisée, ne présentant aucun espace agréable, dédiée entièrement à la voiture, ponctuée de mobilier et publicité qui empêchent la lecture de l'espace et du paysage et complexifient les déplacements : si l'on pratique ce lieu l'été, on comprend immédiatement qu'il constitue un îlot de chaleur.



Action de désimperméabilisation de la route de Montélimar





# FICHE ACTION : réchauffement climatique

## RÉFÉRENCES

### Mémo

«Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) est une surélévation de la température de l'air dans le centre d'une agglomération par rapport aux zones rurales environnantes, et il peut accentuer l'impact néfaste des canicules en matière d'inconfort thermique extérieur voire de risque sanitaire, et de charge de refroidissement des bâtiments. Lors de la canicule de 2003, l'écart constaté des températures entre le centre de Paris et la périphérie était de 8°C.»

### Documents références

- Document guide en cours de réalisation par le CAUE 69 « Verdure pour la pluie »
- Fiches du CEREMA
- Référentiel sur les cours d'école «Oasis»

### Financements

- Financements agence de l'eau sur la déconnexion des réseaux EP par la désimperméabilisation des sols. Déjà des financements possibles pour les cours d'école.
- Convention de financement dans le cadre du Projet LIFE ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature.



**Montréal, Quartier Peter McGill.** Réduction de l'effet d'îlot de chaleur par diverses mesures de végétalisation, dont la plantation d'arbres, la création de saillies végétalisées sur les rues et la transformation de la ruelle Saint-Marc en ruelle perméable.



Avant



Après

**Ecole Clemenceau - Grenoble (38).** La désimperméabilisation des cours d'école permet, non seulement de lutter contre les îlots de chaleur mais également de proposer de nouveaux usages et de rendre les cours ludiques et désirables.



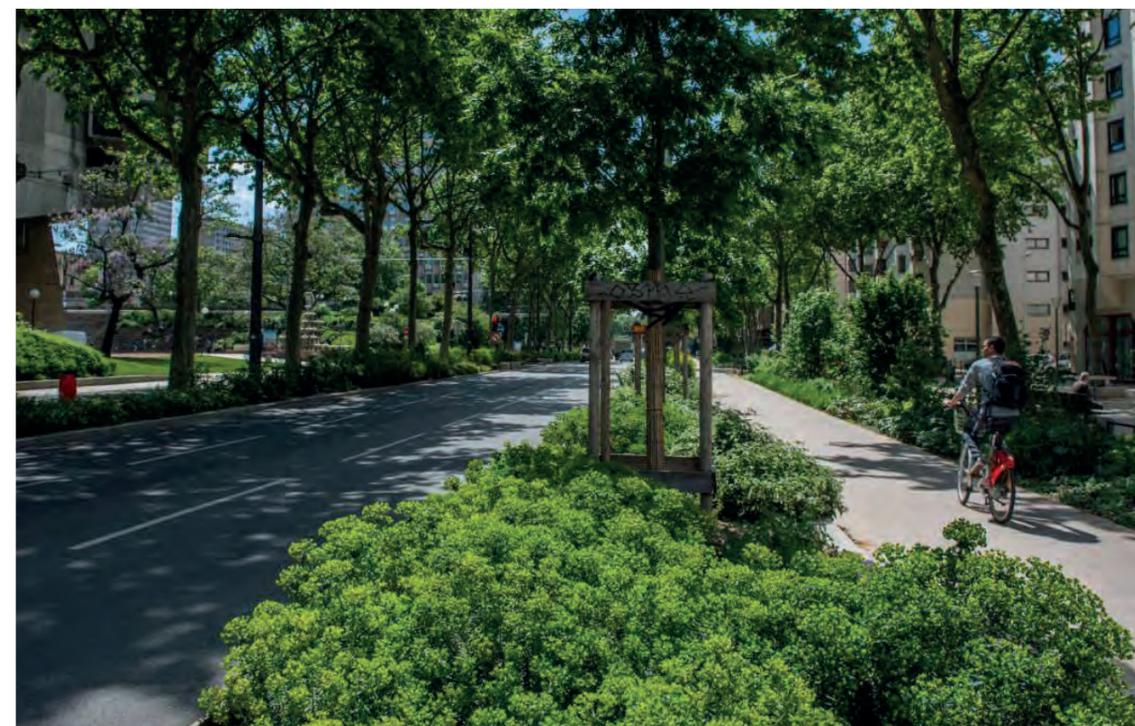
Avant travaux



Après travaux



**Lyon quartier Vauban (6e).** Chaque fosse d'arbre permet de capter l'eau sur 100 à 150 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée autour de l'arbre. Les petites pluies seront ainsi infiltrées dans le sol et non plus envoyées à la station d'épuration avec les eaux usées. Le tout pour un coût moyen modeste de 3 500 € HT par fosse d'arbre aménagée. (cf financement)



**Rue Garibaldi - Lyon 3** - Amélioration de -2,3 degrés en moyenne mais jusqu'à -9 degrés UTCI (Indice de confort thermique)



# FICHE ACTION : réchauffement climatique

## RÉFÉRENCES



**Place grenette - Aubenas - Réalisation : Atelier L Paysage.**  
(crédit photo : @Florine Lacroix)



«Dans une logique de développement et de gestion durable d'un site très fréquenté telle La Galerie – Espaces Fenouillet, la palette végétale employée se devait d'être composée d'essences rustiques, de préférence locales, appropriées au climat et nécessitant peu d'entretien. La pépinière ayant fourni la majeure partie des végétaux est locale.»



«La réussite du projet réside avant tout par le fait que dès le démarrage des études, le paysage environnant a servi de support au concept d'aménagement du Centre Commercial. Sur près de 23 hectares de surface foncière, ce sont plus de 15 % des espaces qui ont été végétalisés. Autant le style traditionnel des villages du Sud-ouest de la France avec son architecture en briquettes rouge que le paysage champêtre et agricole limitrophe au site et encore le paysage aquatique et bucolique du Canal de la Garonne ont permis aux terrains initialement purement logistiques et vieillissants de muter vers des espaces de qualité remarquable et parfaitement intégrés.»

Extraits de l'article «Victoire du paysage pour la remise au vert d'un centre commercial» [www.chroniques-architecture.com](http://www.chroniques-architecture.com)

**Centre commercial La Galerie Espaces Fenouillet à Fenouillet (Haute-Garonne) - Filao et L35 architectes**

## Mémo

«La chaleur produite localement sur les surfaces enrobé accentue la consommation énergétique pour la climatisation des bâtiments proches, causant du même coup des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires.»



# FICHE ACTION : L'espace public

Proposer des espaces publics supports d'usages conviviaux

## Mémo

*Des espaces publics accessibles à tous ; des lieux de vie, un commun, supports d'usages conviviaux*

## Sites concernés

Centres-bourg ;  
Foncier communal et dents creuses ;  
Bordures des grandes infrastructures ;  
berges et abords des cours d'eau.

## Partenaires

Paysagistes  
Urbanistes  
Bureaux d'études  
CAUE  
PNR  
Département  
Région

## CONTEXTE

Au centre de la vie citoyenne, les lieux fédérateurs sont de plus en plus plébiscités par les habitants, élus, usagers. Places, placettes, squares, jardins, prés, aires de jeux, ils sont des points de repères ouverts à tous, supports de lien social et d'usages de proximité. Extension de la « maison », ils jouent un rôle majeur dans la qualité de vie offerte aux habitants. Beaucoup de communes du territoire souhaitent aménager un espace public central qui leur corresponde. À la différence d'une dotation d'équipement qui répond à un besoin immédiat, l'aménagement d'un espace public doit permettre une polyvalence d'usage et l'usager-habitant doit être placé au cœur de cette réflexion.

Sur le territoire de la CCBA, on ne trouve pas dans chaque commune des espaces publics accueillant et usités par les habitants. Pour les bourgs dont le découpage parcellaire peut être parfois complexe, les places ont rapidement été transformées en parking permettant aux habitants de se garer à proximité de leurs habitations et des commerces. Le relief contrasté du secteur Nord de la CCBA confirme cette tendance et interroge sur les manières d'investir la pente, des terrasses pas toujours en cœur de bourg, pour proposer de nouvelles centralités et lieu de convivialité quand les parvis des mairies et église doivent nécessairement continuer à accueillir du stationnement.

Pour le secteur Sud et plus particulièrement pour la plaine d'Aubenas, le développement de la zone commerciale et des espaces de consommation mono-usage ont pris le pas pendant longtemps sur l'action tournée vers les espaces publics. Aujourd'hui on observe une inversion de cette tendance dans le centre qui tend à s'étendre aux villes voisines.



Parc des thermes de Vals-les bains ; parc historique - lier la rivière de la Volane à l'espace public largement planté.



Réaménagement de la place de l'école, jeux - lien entre la rue et la place en contrebas - Pont d'Aubenas, Atelier L. Paysage

## OBJECTIFS

- Mener des projets d'aménagement durables pour répondre aux enjeux de : déplacements, réseaux, santé, énergie, paysage, biodiversité, lien social, développement économique local, entretien et maintenance ... sans renchérir le projet et en fonction des moyens internes. Limiter les coûts d'investissement, de suivi et de maintenance.
- Impliquer les habitants dès le démarrage du projet et jusqu'à sa réalisation.
- Apaiser le cadre de vie quotidien en questionnant la place de la voiture dans ces aménagements et marquer la place du piéton comme primordiale. Favoriser des mobilités variées dans l'espace public des centres-bourgs. Proposer des parcours, des boucles qui permettent d'inclure les centres-bourg dans les trajets quotidiens.
- Proposer des aménagements d'espaces publics singuliers et éviter les choix "catalogue". S'appuyer sur les différentes caractéristiques des communes (situation, relief, cours d'eau, patrimoine bâti (four, etc) pour décider des aménagements sur-mesure.
- Valoriser les ressources, les savoir-faire et pratiques locales pour favoriser une économie la plus circulaire possible.
- Interroger les liens entre foncier public et privé et penser l'entre deux, le seuil comme un espace de jonction important à valoriser (le pas de la porte, le portail, la gouttière des maisons, le mur, la haie,...).



# FICHE ACTION : L'espace public

Proposer des espaces publics supports d'usages conviviaux

## Temporalité des actions

- court terme d'un an
- moyen terme un à quatre ans
- long terme plus de quatre ans

## Financements

PNR > le CERF Centre d'échanges et de ressources foncières EPORA

LEADER  
DETR  
Caisse des dépôts

### ACTIONS À MENER

#### 1- Décider des espaces publics adaptés et non standardisés :

Pour éviter une standardisation des espaces publics, il semble nécessaire de s'appuyer sur les structures paysagères des lieux ; faire appel à des structures départementales référentes (CAUE, PNR) pour un accompagnement dans le lancement du projet afin de déterminer sa nature et les besoins qui l'accompagnent. Faire appel à des structures locales (artisans, paysagistes, urbanistes, architectes,...) si nécessaire ou prévoir des missions Accompagnement à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Effectuer un diagnostic précis, pour un dessin et une réalisation à la hauteur des moyens financiers techniques, humains des communes. Respecter l'identité patrimoniale et paysagère des territoire et de leur commune: topographie, matériaux, murets, clôtures, végétation. Des enjeux difficilement pris en compte lorsqu'il s'agit de choisir des mobiliers ou jeux sur catalogue...

Se mettre d'accord sur la philosophie et les valeurs du projet avant son lancement. Décider des objectifs qualitatifs à viser : Insertion paysagère et patrimoniale. Recours aux entreprises et savoir-faire locaux, soutien à l'économie locale. Matériaux sains et durables, réemploi/ récupération de matériaux. Implication des habitants. Sobriété. Sécurité, éviter toute situation de risque de chute, d'angles saillants, de pincements, d'ingestion de plantes toxiques. Prendre en compte la réglementation pour trouver le statut le plus adaptés aux réalisations et ses modalités de réalisations. Durabilité. Limitation des coûts de suivi et de maintenance...



Centre-bourg de Marçay - Chorème Paysagistes concepteurs



Requalification des espaces publics de Chaliers (15) - Atelier du Rouget





# FICHE ACTION : L'espace public

Proposer des espaces publics supports d'usages conviviaux

## Références

PNR Monts d'Ardèche - charte du parc - Nouvelles manières d'habiter les monts d'Ardèche - redynamiser les centres bourgs et permettre l'évolution des hameaux

CEREMA

Villages vivants <https://villagesvivants.com/>

### 2- Impliquer les habitants :

Mettre en avant la maîtrise d'usage dans le processus de projet. Penser la pratique quotidienne des lieux par ces usagers en interrogeant notamment la place du piéton. De l'avis général, les aménagements d'espaces publics se prêtent facilement à une démarche participative car les habitants en seront les usagers au quotidien. Ils peuvent être associés à tout ou partie du projet: choix du lieu d'implantation, conception, construction ou fabrication dans le cadre de chantiers participatifs. Il arrive que les habitants soient eux-mêmes à l'origine du projet et que la collectivité se contente de les aider dans la réalisation: achat des matériaux, mise à disposition d'agents et de moyens techniques... Dans tous les cas, le constat est le même : c'est l'assurance d'aménagements mieux respectés et répondant aux attentes des habitants !

Veiller à identifier les partenaires adaptés au projet, les habitants susceptibles de participer et les étapes auxquelles les associer. Préciser le rôle de chacun (qui pilote? qui conçoit? qui encadre? qui met en œuvre?) Définir les instances de suivi. Communiquer sur le projet et penser cette diffusion comme une étape à part entière du projet.



◀ *Pari des Mutations urbaines  
Bureau des rêves - St Agrève  
Déplaces tes places -  
LAMASTRE*



### 3- Créer des espaces polyvalents et des aménagements réversibles :

Les usages ne doivent pas être segmenter mais former un tout cohérent. Élaborer un espace public adapté à des usages souhaités et besoin identifiés auprès des usagers. Pour cela il est nécessaire de réfléchir en amont aux questions suivantes : À quels besoins l'aménagement répond-il ? À quoi doit-il servir ? Pour quels publics ? Quel est l'esprit recherché (convivialité, détente, accueil...)?

Lutter contre le découpage de l'espace public en zones réservées à certains usages mais penser l'espace public comme un espace partagé. Privilégier des aménagements ouverts qui soient à l'image des villages où cohabitent différents usages. Attention au "sur-aménagement", ne pas encombrer l'espace. Respecter la topographie du site en jouant subtilement avec le nivellement et en travaillant la gestion des eaux de ruissellement, la végétation et les usages.

Garder des espaces en suspend pour pouvoir imaginer des développement futur mais sans fixer d'usage précis. S'appuyer sur les dents creuses dans le tissu bâti pour proposer des espaces de commons (ex: jardins/vergers collectifs ou partagés).



▲ *Centre-bourg de Fougères - Atelier du Marais*



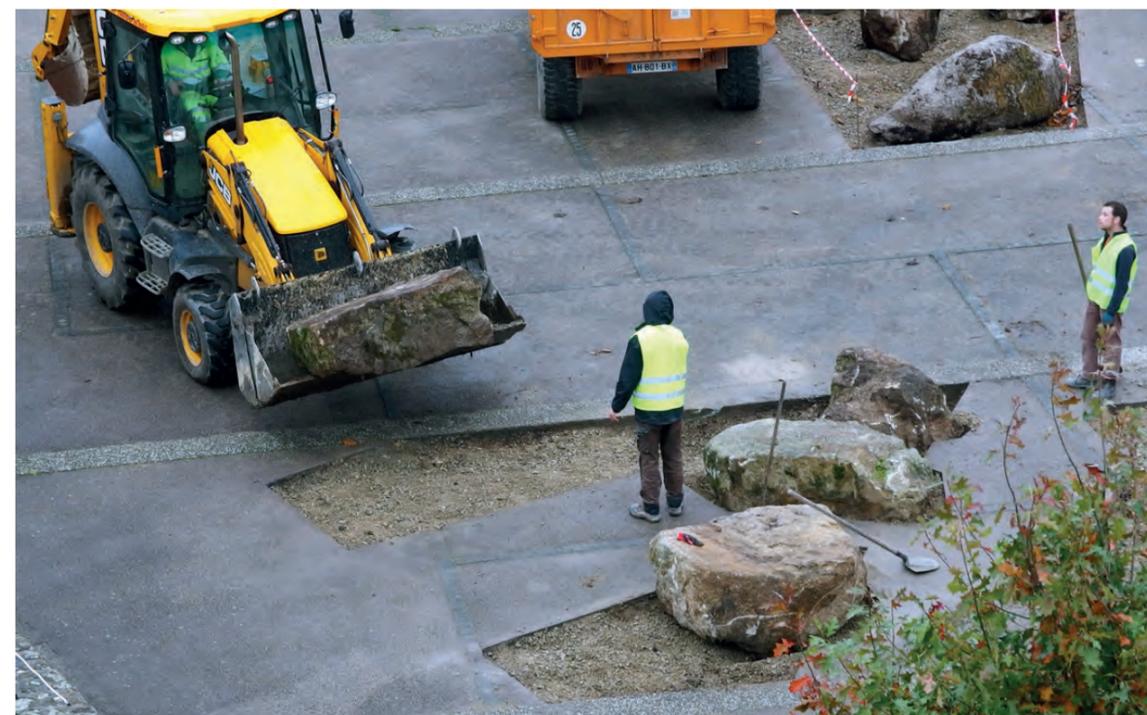
# FICHE ACTION : L'espace public

Proposer des espaces publics supports d'usages conviviaux

## 4- Réfléchir aux modalités de réalisations les plus adaptées pour les communes :

Estimer le budget en recensant l'ensemble des dépenses liées au projet : études, investissements, fournitures, maintenance, contrôle de conformité, entretiens,... Faire la comparaison entre réalisation originales conçues et fabriquées localement, et achat d'un équipement achetée sur catalogue pour se rendre compte que la démarche suggérer ici permet d'économiser à long terme.

Comparer les différentes modalités de réalisation : faire appel à un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché public, faire appel à une entreprise/structure locale, faire appel à un artisan, décider après consultation des services techniques (moyens humains, techniques, outillage) d'une réalisation en régie, faire appel à des structures d'insertion, mettre en place des chantiers participatifs après consultation de la population et formation d'un groupe de personnes mobilisées. Les alternatives sont nombreuses et présentent l'avantage de valoriser les compétences et l'économie du territoire.



Le Cloître-Saint-Thégonnec (29) - accompagnement des services techniques pour réalisation en régie - Atelier Bivouac



L'Enclos, Lanas (07) - Chantiers participatifs - Atelier Bivouac





# FICHE ACTION : la pente

## Mémo

*Construire et aménager dans la pente et avec la pente pour des réalisations qualitatives et singulières.*

## Sites concernés

- Paysages des pentes, montagne et piémonts
- Extensions de bourgs et hameaux
- Mercuer, espace public dans la pente (cf étude Genestelle)

## Documents références

- Insertion du bâti dans la pente (cf fiche PNR)
- Cahiers de recommandations architecturales / Piémont cévenol et Haute Cévenne/ fiche disponible sur le site internet du PNR des Monts d'Ardèche

## CONTEXTE

La pente est une donnée incontournable de la physionomie du territoire. Elle conditionne des expositions de versants, des typologies de plantations, des productions agricoles adaptées, et laisse aujourd'hui un héritage patrimonial remarquable : les terrasses en pierre sèche et faïsses. Plusieurs communes se demandent comment valoriser ces structures qui n'ont plus, pour certaines, de vocation agricole. Comment imaginer de nouveaux usages pour ces terrasses ? Et de manière plus générale, de quelle manière s'installer aujourd'hui dans la pente pour l'habiter, la traverser ? Pour l'aménagement des espaces, la pente est une contrainte dont on peut aussi tirer partie pour inventer des usages et des formes singulières :

- Dégager des vues et perspectives : s'asseoir en hauteur et contempler le paysage
- Protéger un espace des éléments climatiques (vent)
- Accumuler la chaleur du soleil dans des soutènements pour des jardins productifs
- Faire couler l'eau : insertion de jeux d'eau et bassins, irrigation
- Insérer du mobilier (dossiers naturels, assise, tables..) ou des espaces plantés

## OBJECTIFS

- Valoriser le paysage des terrasses comme élément patrimonial du territoire
- Prendre en compte la pente dans les projets de construction et l'intégrer comme une composante centrale de la conception.
- Eviter les zones de défrichement de pentes pour réduire le ruissellement
- Permettre l'installation d'une agriculture durable sur les pentes

## ACTION À MENER

- **Constructions nouvelles**
  - Limiter les actions de déblais-remblais
  - Définir des hauteurs maximum de soutènement
  - Veiller à la qualité des soutènements et aux matériaux employés (favoriser les matériaux locaux : pierre, bois)
  - Constructions en adéquation avec les versants et expositions
- **Terrasses et faïsses.** Les murs de pierres sèches sont bâtis sans liant de mortier, les pierres étant posées en respectant des règles précises assurant une grande stabilité de la construction. Leur préservation est très importante :
  - elles assurent la gestion des eaux de ruissellement et le maintien des sols
  - elles dessinent le paysage et ouvrent des vues lointaines sur les vallées.
 Aujourd'hui, leur manque d'entretien contribue au développement de la friche et à la fermeture des paysages
  - Maintenir les structures de terrasses remarquables, les répertorier, rénover
  - Organiser des chantiers participatifs de reconstruction de murs : former au savoir-faire.
  - Imaginer des vocations, nouveaux usages à ces terrasses
  - Rénover les terrasses comme lieu public d'un centre-bourg - matériaux, emmarchements, type de mobilier.
- **Accessibilité des espaces publics dans la pente**
  - Aménager, dans la mesure du possible, des circulations piétonnes accessibles aux poussettes, personnes en situation de handicap, personnes âgées.
- **Elevage/Agriculture**
  - Lancer des programmes de réintroduction et d'installation agricole sur des terrains en pente en voie d'enfrichement (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture)

## PROJET RÉFÉRENCE :

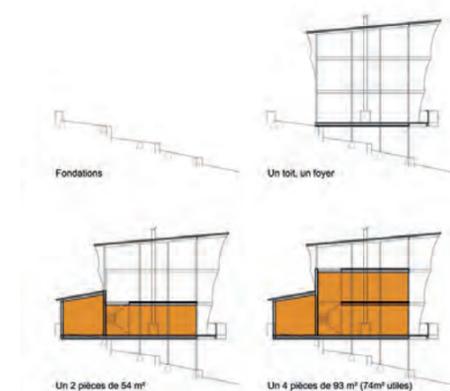
### Construction de logements sociaux dans la pente, sans terrassement

#### Les Bogues du Blat, Beaumont (07)

Contact : Pascal Waldschmidt, maire de Beaumont

Ce projet se compose de six habitations, directement inspirées de la forme des bogues de marrons qui tapissent le site à l'automne. Chaque maison est implantée à cheval sur plusieurs faïsses sans terrassement destructeur du site ; elle est orientée soit au sud, soit à l'est vers le vaste paysage qui s'étend jusqu'aux gorges de l'Ardèche, dans le sens de la pente dégageant progressivement un espace sur pilotis. Le choix d'une ossature bois en pin Douglas et le couvreur pour le toit en ogive. Portés par l'ambition de « construire ensemble », les architectes ont mis en œuvre un chantier public, où maîtres d'œuvre, élus, habitants, ouvriers et entrepreneurs devaient partager une pratique collective et organique de l'architecture.

(Sources : [www.rue89lyon.fr](http://www.rue89lyon.fr)  
[www.archinovo.fr/produit/les-bogues-du-blat/](http://www.archinovo.fr/produit/les-bogues-du-blat/))



Source : <https://www.archinovo.fr/produit/les-bogues-du-blat/>



# FICHE ACTION : la pente

## Partenaires

- **PNR des Monts d'Ardèche**
- **Chambre d'agriculture 07** (dans le cadre de restauration de terrasse pour projets agricoles, ou sur sites remarquables)
- **FFPPS** Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
- **ELIPS** Ecole locale et itinérante de la Pierre Sèche
- **ABPS** Artisans bâtisseurs de la Pierre Sèche

## Financements

- **PNR des Monts d'Ardèche** : Coup de pouce «Pierre sèche» pour la restauration de terrasses, murets, calade, et la création de mobiliers
- **Fondation du Patrimoine** (par exemple financement du chantier du Jardin clos du Pré nouveau à Arcens)

## Ressources

- **ITLA (International Terraced Landscape Alliance)**

Recensement d'initiatives de revitalisation des paysages de terrasses  
Contact pour inscription à la newsletter : itla.france.afplpdt@gmail.com

## UN TERRITOIRE EN PENTE DOUCE LES TERRASSES ET LES SOUTÈNEMENTS



Terrasses, Joannas

### S'organiser sur la pente

La recherche d'une **organisation horizontale des sols** a toujours présidé à l'activité humaine autant dans ses déplacements que dans son travail. L'édification des terrasses a façonné le territoire du Piémont Cévenol pour permettre une utilisation rationnelle et logique de la pente.

### Les terrasses

Sous une apparente simplicité de formes, les terrasses témoignent d'une grande technicité, issue d'une expérience du maniement de la pierre et de sa pose à sec. Les murs de pierres sèches sont bâtis sans liant de mortier, les pierres étant posées en respectant des règles précises assurant une grande stabilité. Leur préservation est très importante :

- elles assurent la gestion des eaux de ruissellement et le maintien des sols,
- elles dessinent le paysage et ouvrent des vues lointaines sur les vallées.



Vallée du Salandre

Aujourd'hui le manque d'entretien des terrasses contribue au développement de la friche et à la fermeture des paysages.



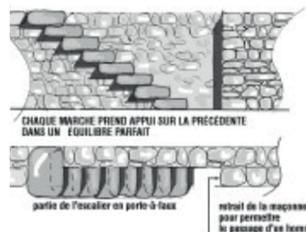
### Ce qu'il faut retenir LE PAYSAGE EST CONSTRUIT

Comme un mur porteur ou une charpente pour une maison, les terrasses sont l'ossature du paysage. Pour construire sur cette ossature et rechercher l'insertion la plus cohérente avec le relief et les terrasses existantes, il faut :

- limiter les terrassements,
- respecter les courbes de niveaux,
- éviter les bouleversements du sol et les terrassements déstabilisants et coûteux,
- éviter la mise en oeuvre d'encrochements gigantesques.

### Les murs de soutènement

Les murs de soutènement dessinent le paysage en soulignant les courbes de niveaux. Leur fonction est toujours identique : ils permettent de **caler les voies de communication** et d'organiser les cheminements des utilisateurs.



Ribes. Les escaliers de liaison entre les terrasses donnent l'impression d'une immense légèreté. Ce sont pourtant des matériaux lourds qui exigent une grande dextérité dans leur mise en oeuvre. Les marches de pierre sont souvent en encorbellement, avec une stabilité parfaite. Elles donnent un jeu d'ombre et de lumière mettant en valeur le caractère de la pierre.



Faugères

Au vu de la complexité des projets de réhabilitation de terrasses (complexité technique, accès au foncier parfois morcelé, instauration d'usages pour entretenir les pentes après chantier de restauration) **la mise en place d'une dynamique collective et partenariale forte est essentielle pour agir sur ses espaces**. Cette dynamique peut-être lancée :

- sous l'impulsion de communes ou collectivités qui décident de s'emparer de la réouverture et de la revitalisation de certains de leurs paysages de terrasses
- à l'initiative de citoyens se mobilisant en collectif (sous forme d'association) pour investir ces paysages de terrasses : par exemple des habitants de maison de bourg (sans jardins) souhaitant cultiver des parcelles à proximité immédiate du village

### Vallon d'Escaunes à Cantarelles (30)

Une cinquantaine de familles ont « adopté », avec l'accord des propriétaires, une terrasse d'oliviers (20 à 30 oliviers selon la taille de la parcelle), ces personnes s'engagent à l'entretenir et peuvent bénéficier, en contrepartie, de la récolte d'olives pour la fabrication d'huile. Cette action a permis de créer un espace de solidarité et de partage

GESTION : les 50 familles et l'association ont signé « un commodat » ou bail à usage à titre gratuit et entretiennent ainsi environ 40 terrasses d'oliviers. Des animations autour de la taille ou de greffage des oliviers sont organisées chaque année. Des chantiers de reconstruction de murets et de capitelles sont en cours. Ils sont réalisés par des bénévoles et encadrants techniques.



### RÉFÉRENCES : Restauration et construction d'espaces publics et partagés en pierre sèche

**Espaces publics de St Gineys en Coiron (07)**. Extension de village avec réalisation de soutènements en pierre sèche et calades. Principe de réutilisation des matériaux présents sur site.





# FICHE ACTION : L'HABITAT

## Temporalité des actions

- court terme  
d'un an

- moyen terme  
un à quatre ans

- long terme  
plus de quatre ans

## Sites concernés

L'ensemble des  
communes de la  
CCBA

## CONTEXTE POUR UN URBANISME RURAL DURABLE

Dans le cadre de cette étude on peut distinguer deux types de rural :

1/ Le secteur Nord de la CCBA se caractérise par des petites communes qui souffrent d'une désertification plus ou moins avancée (perte de population, fermeture de commerces, déficit de services publics, logements vacants, etc). Le bâti existant est souvent dégradé, les espaces publics sont délaissés et les moyens manquent à l'échelle de ces communes pour que leur requalification soit en phase avec les attentes des nouveaux habitants. Pourtant la richesse et la diversité du patrimoine naturel et culturel présent dans cette partie du territoire confère aux communes une certaine attractivité touristique. Les gîtes y sont parfois nombreux ainsi que les résidences secondaires. Cette dynamique saisonnière et ses retombées économiques pour le territoire sont intéressantes à court terme mais ne sont pas toujours une garantie de résilience ou de vitalité des communes qui peuvent aussi se transformer à long terme en village-musée ou village dortoir. Paradoxalement, les études montrent que plus un village est habité, vivant et dynamique, plus il gagne en caractère et plus son attractivité touristique augmente.

2/ le rural sous influence d'un pôle urbain dynamique proche (secteur Sud de la CCBA). Pour ces territoires fragiles, la densité à rechercher dans les nouvelles opérations doit être choisie avec beaucoup d'attention. En effet, elle doit à la fois limiter l'étalement urbain ou le mitage et préserver un cadre paysager agréable pour les habitants. C'est le cas du secteur Sud du Bassin d'Aubenas victime d'un étalement urbain non maîtrisé. Souvent signe de développement de la commune à court terme, le mitage fragilise pourtant la qualité paysagère du milieu rural et met finalement en péril son développement à long terme. Il convient donc d'agir rapidement. En particulier sur la plaine d'Aubenas où les terres les plus fertiles de l'Ardèche méridionale disparaissent un peu plus chaque années.

## OBJECTIFS

- > réhabiliter et revitaliser les centres bourgs
- > requalifier les espaces publics centraux
- > résorber la vacance, réhabiliter et reconverter le bâti existant en priorité
- > favoriser l'installation de commerces et de services de proximité
- > développer de nouveaux usages dans les dents creuses (logements, espace public, commerce, services, lieux pluri-activité, etc)
- > stopper l'étalement urbain sur les terres les plus fertiles
- > densifier le tissu urbain existant en créant une densité désirable (logement abordable, qualité architecturale, qualité d'espaces verts publics )
- > anticiper et construire une limite ville campagne vertueuse





# FICHE ACTION : L'HABITAT

## Partenaires

DDT Ardèche  
Direction Départementale des  
Territoires

PNR  
Parc Naturel Régional des  
Monts d'Ardèche

CAUE Ardèche  
Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement de l'Ardèche

ANCT  
Agence Nationale de la  
cohésion des territoires

UDAP  
Unité Départementale de  
l'Architecture et du Patrimoine

DREAL Auvergne-Rhône-  
Alpes  
Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

ADEME  
Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

## Financements mobilisable

ANAH  
Agence Nationale  
d'Amélioration de l'Habitat

ANRU  
Agence nationale pour la  
rénovation urbaine

AMI  
Appel à Manifestation d'intérêt  
revitalisation des centre bourg

## ACTIONS A MENER

### 1/ A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

#### > ÉLABORER UN PLAN-GUIDE

Le plan-guide est un outil qui permet au collectivité d'avoir une vision globale et de s'inscrire dans une logique de projet pour anticiper les dynamiques d'aménagement et de développement de leur territoire. Cela concerne à la fois les opérations d'aménagement de centre-bourg (habitat, commerce, espace public, mobilités, opération mixte, etc) que les opérations d'extension de bourg (habitat, commerce, espace public, espace agricole, espace naturel, opération mixte, etc)

En faisant le lien entre un urbanisme de planification (PLUI en cours) à un urbanisme pré-opérationnel le plan guide permettra aux élu.es en concertation avec l'ensemble des acteurs.rices de s'accorder sur une stratégie de développement souhaitable pour leur commune

- faire l'état des lieux des modes d'occupation du bâti existant et de la vacance
- faire l'état des lieux des espaces publics
- associer l'ensemble des acteurs.rices de la commune pour faire l'inventaire des besoins et se projeter vers un avenir souhaitable
- élaborer des scénarii de projet
- rendre opérationnel le scénario retenu et définir un phasage à court, moyen, long terme

### 2/ A L'ECHELLE DE LA PARCELLE

#### METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE MAÎTRISE FONCIÈRE

##### Quelques outils de maîtrise foncière:

##### Acquisition à l'amiable

achat d'un terrain à travers une négociation entre deux parties.  
Cela n'a pas besoin d'outil prévu par le Code de l'Urbanisme.

##### Droit de préemption

Le droit de préemption permet à une personne publique (commune et certains établissement publics) d'acheter des terrains et biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acteur privé.

##### L'expropriation

L'expropriation est une procédure qui autorise une personne publique (État, collectivités territoriales...), à forcer un particulier ou une personne morale (entreprise), à céder son bien contre son gré, moyennant le paiement d'une indemnité.

##### Quelques outils pour passer à l'opérationnel:

##### La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

La Zac est un outil qui permet de viabiliser et/ou de construire des équipements dans un périmètre précis. L'EPCI qui décide d'y intervenir doit mener un processus de concertation avec les habitants pour définir les objectifs de l'aménagement de la zone et les équipements qui seront réalisés.

##### Projet Urbain Partenarial: PUP:

Convention, contrat qui va permettre le financement des équipements publics nécessaire à une opération d'aménagement. Ce sont exclusivement les équipements publics générés par l'opération d'aménagement.

##### La charte du promoteur

La charte du promoteur est un texte rédigé par l'équipe municipale et qui s'impose aux promoteurs immobiliers et à leurs ouvrages. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, les municipalités ont besoin des acteurs privés pour construire la ville. Cependant, elles ne peuvent pas laisser le jeu libre aux lois du marché, elles doivent les encadrer. Dans le but de formaliser les demandes des maires envers ces opérateurs, mais aussi les relations entre ces deux acteurs, les chartes du promoteur ont vu le jour. Les promoteurs immobiliers signataires s'engagent à respecter un certain nombre de règles (architecture, densité, insertion paysagère, matériaux, implantation sur la parcelle, etc) dans leurs réalisations immobilières.

##### Le compte à rebours

Le compte à rebours est une opération simple et courante. Utilisée par un certains nombre de professionnels ne se limitant pas au monde de l'urbain, elle est employée dès lors qu'il s'agit d'étudier la faisabilité d'un projet.

Dans le secteur de l'urbanisme, et notamment dans le monde de la construction, le compte à rebours du promoteur consiste à déduire le prix du foncier des autres coûts d'une opération. Elle consiste «à estimer la valeur théorique d'un bien en considérant le probable retour sur investissement d'une opération de construction immobilière» tout en prenant en compte tous les frais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (études, démolitions, construction, commercialisation, taxes et impôts...).

##### AFU Association foncière urbaine

L'association foncière urbaine (AFU) est une association syndicale, constituée entre propriétaires fonciers, qui a pour objets la création de terrains à bâtir à travers une restructuration parcellaire et la réalisation des travaux de viabilisation pour l'exécution, à frais communs, de travaux et d'opérations d'aménagement (remembrement ou groupement de parcelles, conservation et restauration de secteurs sauvegardés, restructuration urbaine de lotissement pavillonnaire, quartiers d'habitat dégradé). Une des originalités de l'AFU réside dans le fait que la maîtrise du projet est assurée par un groupement de membres pouvant être d'origines diverses.

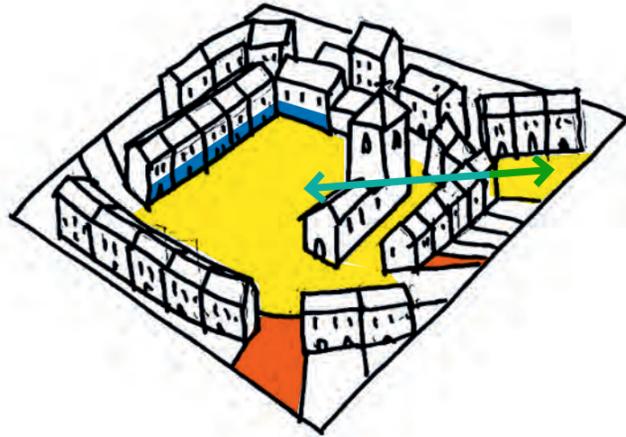


# FICHE ACTION : HABITAT

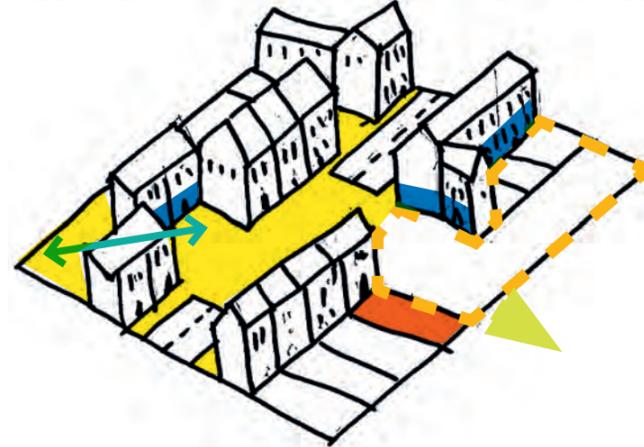
QUELLE DENSITÉ POUR QUELLE QUALITÉ URBAINE ?

## ILLUSTRATION POUR DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION DES CENTRES BOURG

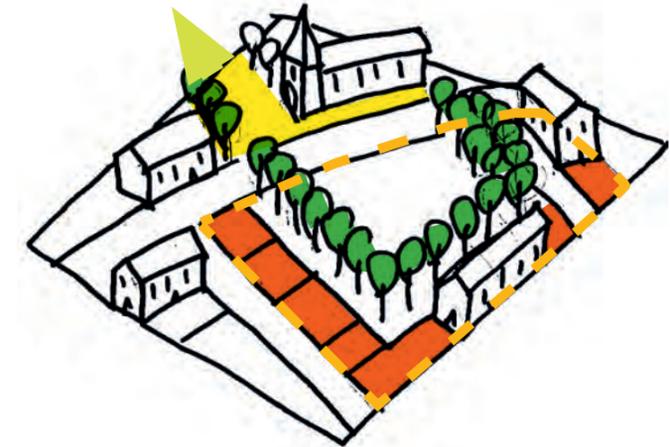
LES CENTRES BOURGS DE TYPE «NOYAU»



LES CENTRES BOURGS DE TYPE «TRAVERSE»



LES CENTRES BOURGS EN VOIE DE DENSIFICATION



- cibler les parcelles potentielles pour densifier l'habitat
- requalifier les espaces publics en favorisant les usages piétons

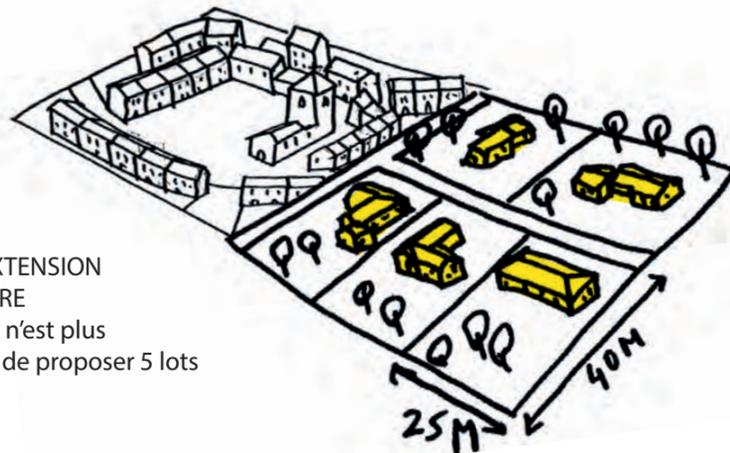
- favoriser l'installation de commerces/ services en rez de chaussée
- ensemble de parcelles potentielles pour une opération mixte espace public/habitat/commerces
- valoriser les vues sur le grand paysage comme véritable plus value pour les espaces publics de centre bourg

↔ gagner en porosité avec les espaces publics (placettes, stationnements, jardins...) ou privés (jardins privés, partagés, balcons, terrasses...). Les habitations et jardins participent à la création d'un cadre de vie de qualité pour les centres bourgs.

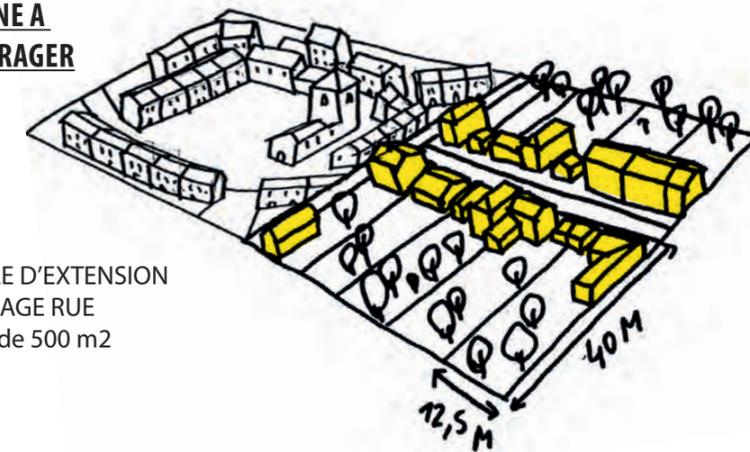
## ILLUSTRATION POUR DES OPERATIONS D'EXTENSION DE BOURG

La densité moyenne prévue par le SCOT de l'Ardèche méridionale est de 25 logt/ha

**FORME  
URBAINE A  
PROSCRIRE**



**FORME  
URBAINE A  
ENCOURAGER**



### Partenaires

DDT Ardèche  
Direction Départementale des Territoires

PNR  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

CAUE Ardèche  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

ANCT  
Agence Nationale de la cohésion des territoires

UDAP  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ADEME  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

EPF  
Etablissement Public Foncier

VILLAGES VIVANTS  
Foncière rurale et solidaire

### Financements mobilisable

ANAH  
Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

ANRU  
Agence nationale pour la rénovation urbaine

AMI  
Appel à Manifestation d'intérêt revitalisation des centres bourgs



# FICHE ACTION : HABITAT

## Bibliographie

> Cahiers de recommandations architecturales du PNR des Monts d'Ardèche et CAUE07

> Plan de paysage pour les territoires du Parc des Monts d'Ardèche et des SCoT Centre Ardèche et Ardèche méridionale / Objectifs de qualité paysagère

## 3/ A L'ECHELLE DE LA MAISON

# S'IMPLANTER SUR LA PENTE S'ADAPTER AU TERRAIN

Respecter le lieu d'implantation de sa maison c'est **personnaliser son projet** en croisant ses propres envies avec les contraintes du site (pente, ensoleillement, végétation existante, accès). Résoudre cette équation c'est également **gérer l'économie de son projet** sans faire de concession sur la qualité des matériaux mis en oeuvre.

### S'adapter au site

Un terrain en pente n'est pas un obstacle à la construction. On peut en tirer parti pour bénéficier d'un meilleur ensoleillement et des vues plus lointaines sur l'extérieur.

**Il est indispensable de modifier le moins possible la topographie du terrain.**



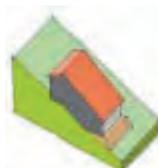
La maison sur talus rapporté est en **équilibre instable**. Pour éviter le glissement du bâtiment un ancrage au sol important est nécessaire et onéreux.



La maison sur un décaissement du terrain trop important oblige à tenir le talus arrière par un **mur de soutènement lourd et coûteux**. Ce type d'implantation **réduit considérablement l'apport de lumière naturelle** dans les pièces d'habitation.



Le terrassement est équilibré. On rapporte en talus ce qui est enlevé en décaissement. Cette solution permet de **reconstituer des petites murettes de soutènement à moindre frais**.

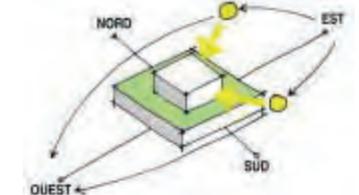


La maison épouse la **forme du terrain**. Cette implantation apporte **des solutions innovantes** dans l'organisation de la maison (création de demi niveaux, **stabilité de l'ensemble**, économie du projet).

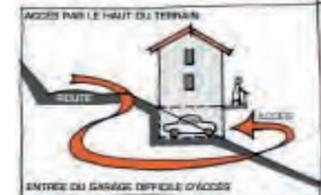
### Orienter sa maison

Les critères les plus déterminants sont le parcours du soleil, les vues, les vents dominants.

Une maison bien implantée doit permettre de recevoir un maximum de soleil en hiver et un minimum en été.



### Optimiser les accès



Au delà des questions d'ensoleillement et de vues, **l'implantation d'une maison sur la pente est tributaire de la voirie d'accès au terrain.**



Il est intéressant de sortir du **schéma classique d'organisation** de la maison avec le garage en sous-sol et l'habitation au dessus.

En effet, dans ce cas, un accès par le haut du terrain oblige une grande boucle de chemin d'accès au garage, **au détriment du jardin d'agrément.**



L'implantation du garage au plus près de l'accès et de la route libère plus d'espace pour le jardin et permet **une meilleure organisation de l'habitat sur la parcelle.**

### S'implanter sur la parcelle

L'idée de pouvoir **tourner autour de sa maison** est fortement ancrée dans l'esprit du futur constructeur.

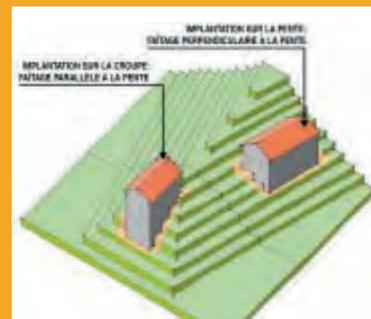
**Implanter sa maison sur une parcelle n'est pas si simple.**

Hormis les contraintes données par la structure du terrain (pente), il faut s'implanter par rapport à l'ensoleillement, les vues et les constructions voisines. Il faut également penser à l'extension possible du bâti et à l'aménagement du jardin.

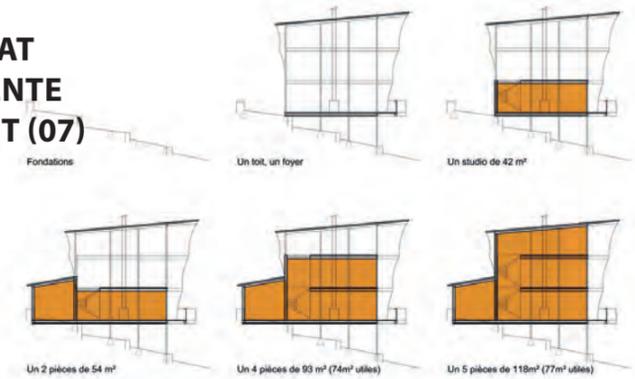


## Ce qu'il faut retenir LES SENS DE FAÎTAGE

Le faîtage est toujours dans le sens de la plus grande longueur de la maison. Sur la pente il se retrouve naturellement perpendiculaire à la pente. Sur la croupe il est parallèle à celle-ci. Ainsi le volume bâti est toujours implanté de manière cohérente sur la pente.



## RÉFÉRENCE D'UN PROJET D'HABITAT ARDÉCHOIS QUI S'ADAPTE À LA PENTE LES BOGUES DU BLAT // BEAUMONT (07)



Création d'un nouveau quartier avec la construction de six logements dont l'architecture permet de préserver le paysage de terrasse et la châtaigneraie en place.





# FICHE ACTION : HABITAT

## RÉFÉRENCES

### Bibliographie

> Du centre-bourg à la ville réinvestir les territoires / juin 2019 / Publication de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

### THIERS // réhabilitation en centre-bourg

Localisation - Thiers (43)

Classification urbaine - centre ville

Nombre d'habitants - 11 700 habitants

Maître d'oeuvre - ACA Architectes & Associés

Maître d'ouvrage - Commune

Démarche - reconquérir et réhabiliter les logements insalubre en coeur de ville



Cette réhabilitation s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine de la ville de Thiers avec l'ANRU. L'enjeu du projet est de reconquérir des immeubles insalubres, en secteur sauvegardé, en proposant une offre locative confortable tout en préservant leur caractère patrimonial.



### SAINT-ILLIERS-LA-VILLE // extension de bourg

Localisation - SaintIllierslaVille Yvelines (78)

Classification urbaine - Village centre

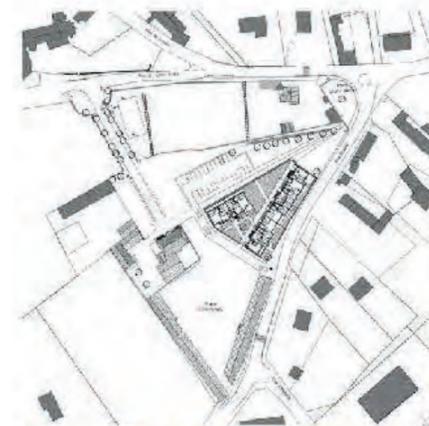
Nombre d'habitants - 350 habitants

Maître d'oeuvre - LEMEROU Architecture etc., Stéphane Rouault (ACE 39)

Maître d'ouvrage - OPIEVOY

Acteurs principaux - Commune, CAUE 78, ABF, EPFY, CCI

Démarche - Projet urbain



Située à proximité de Rosny-sur-Seine dans les Yvelines, la commune de SaintIllierslaVille (350 habitants) a redonné vie à son centre-bourg en réalisant 20 logements sociaux. Ce sont les premiers à se construire sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce projet marque le début d'une ambitieuse opération de réaménagement de l'îlot de la mairie, jusque-là en grande partie occupé par une ferme.

En 2007, le CAUE 78 fait une étude d'ensemble et préconise la préservation du patrimoine architectural des longères. Le site, une ferme dans un îlot enclavé, s'ouvre pour accueillir autour d'un espace public logements et équipements de proximité (école, restaurant / épicerie, arrêt de bus).



# FICHE ACTION : L'EAU

S'appuyer sur les réseaux hydrauliques pour reconstruire des continuités entre ville et nature

## Mémo

*L'eau comme fil conducteur principal pour la liaison entre géographie et pratiques quotidiennes.*

## Sites concernés

tous les cours d'eau (rivières, ruisseaux, rus) ; toutes les rigoles ; toutes les mares ; le patrimoine lié à l'eau (canaux, lavoirs...)

## Partenaires

- SEBA - Syndicat des eaux
- Ardèche claire
- Syndicat des rivières
- Conseil départemental, service environnement
- DREAL
- Agence de l'eau
- CEREMA
- Préfecture de l'Ardèche

## CONTEXTE

Vivre autour du bassin versant de l'Ardèche : les rivières comme composante commune pour l'ensemble des habitants, de l'amont à l'aval du territoire de la CCBA. La géographie du bassin d'Aubenas est structurée par un réseau hydraulique riche et complexe, qui a sculpté les multiples plaines et vallées. Le maillage généré par ces rivières est un enjeu important pour la CCBA. Comment valoriser l'eau sous toutes ses formes et la mettre au cœur des enjeux de demain ?

Le territoire de la CCBA peut compter un certain nombre d'ouvrages hydrauliques (canaux, béalières, fontaines...) qui font partie d'un héritage industriel et culturel à préserver. Le développement urbanistique d'après guerre (industries, lotissements, zones d'activités...) a souvent coupé les continuités physiques et visuelles qui reliaient les villages aux cours d'eau. On a souvent l'impression que le bâti « tourne le dos » à la rivière (ex: Labégude et l'Ardèche). Pour la ville d'Aubenas comme d'autres communes de la CCBA (Ucel, Saint Didier Sous Aubenas, Saint Sernin, Labégude, ...), l'enjeu est de retrouver un lien entre habitants et eau ; des connexions piétonnes entre le centre ville et la rivière.

Sous l'influence des épisodes cévenols, le territoire de la CCBA est soumis à un rythme torrentiel qui bouleverse complètement certains espaces sur de courtes périodes. Le développement croissant des surfaces imperméables amplifie le ruissellement des eaux et accélère les crues. Malgré le document réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), on trouve de nombreuses constructions en zone inondable. Quels usages sont possibles en zone inondable ? Comment profiter des crues et ne pas les craindre ?



 L'Ardèche, colonne vertébrale du territoire de la CCBA à valoriser pour la réinvention du territoire.

À partir des saisons les plus chaudes, les rivières du territoire de la CCBA sont très fréquentées : lieu de baignade, de fraîcheur, de convivialité. Le maintien de ses accès et des espaces ouverts en bord de rivière (plage,..) est un enjeu important très lié au tourisme sur le territoire. Il reste à être vigilant concernant la préservation des milieux écologiquement riches en mesurant la fréquentation, en guidant parfois les flux vers des endroits dédiés à des usages récréatifs.

Le réseau de rivières qui traversent le territoire est un patrimoine naturel vecteur d'une biodiversité remarquable (corridors écologique, poissons, faune et insectes du milieu rivulaire). Comment maintenir un équilibre entre préservation des milieux naturels et développement des activités agricoles, économiques, sportives et récréatives liées à l'eau ?



 Crues de la Volane durant les épisodes cévenols de 2021 ; Vals les Bains

## OBJECTIFS

- Valoriser les ouvrages hydrauliques (canal de Baza, béalières, fontaines, ouvrages hydrauliques...).
- (Re)Créer des connexions piétonnes, cyclables depuis les centres bourgs vers les rivières en s'appuyant sur le chemin de l'eau pour créer des articulations entre les milieux urbains, naturels et agricoles. Faire de la trame bleue un support de voies douces et d'espaces publics partagés.
- Aménager des accès clairs (signalétique) et diversifier les usages possibles autour de l'eau (loisirs, espaces pédagogiques, ...).
- Gérer et maintenir ouvertes les berges à proximité des franchissements, ouvrages hydrauliques et ponts.
- Rendre certains secteurs de cours d'eau accessibles (secteur sud), là où d'autres doivent rester plus confidentiels (secteur nord). Maîtriser les accès et la fréquentation des lieux de baignade pour limiter la dégradation des milieux naturels.



# FICHE ACTION : L'EAU

S'appuyer sur les réseaux hydrauliques pour reconstruire des continuités entre ville et nature

## Temporalité des actions

- court terme  
d'un an

- moyen terme  
un à quatre ans

- long terme  
plus de quatre ans

## Financements

Agence de l'eau

### ACTIONS À MENER

#### Mise en valeur :

- Valoriser le patrimoine hydraulique ardéchois (béalières, canaux, fontaines) en cœur de ville. Révéler le chemin de l'eau dans l'espace public pour qu'il participe à son animation.
- Maîtriser les espaces non bâtis au bord des rivières et prohiber toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines.
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'expansion naturelle des crues.
- Préconiser des zones plantées à proximité des cours d'eau pour lutter contre l'érosion, créer des zones de retenue de l'eau et entretenir les ripisylves (ex : saulaies).



Transformation de la vieille ville de Banyoles, Par Josep Miàs de Miàs Architectes

#### Gestion des eaux pluviales et des espaces attenants :

- Proposer des actions de re-naturation des cours d'eau ; réfléchir à des modèles de terrains qui permettent de mieux cadrer les crues, surtout en secteur urbain. Décanaliser les cours d'eau et profiter de l'inondabilité pour garder des espaces ouverts (ex : Pont d'Aubenas).
- De multiples solutions peuvent être mises en œuvre pour limiter le ruissellement des eaux pluviales : revêtements perméables (pavés enherbés, stabilisés), parking enherbés, pieds d'arbres végétalisés, seuils de portes plantés, terres pleines centraux végétalisés, fossés plantés, noues, prairies inondables...
- Préconiser des espaces polyvalents permettant le stockage temporaire des eaux de pluie (bassins «secs» engazonnés) compatible avec une vocation récréative, espace de jeux, de convivialité... Afin de déphaser leur écoulement à l'égout, les eaux pluviales sont retenues dans des bassins «secs» ou d'orage, végétalisés et aménagés à cet effet, avant d'être drainées vers un exutoire et/ou de s'infiltrer progressivement dans les sols (dépressions, noues et fossés...).
- Cadrer la gestion des eaux pluviales. Passer les eaux pluviales dans les réseaux séparatifs, décider du chemin de l'eau depuis une maison jusqu'à la rivière, particulièrement pour les nouvelles constructions et prévoir différents modèles de mise en valeur de cette eau (ex : noue).
- Prévoir des actions de défrichement à l'aide de l'action animale pour la réouverture progressive des milieux. Proposer une gestion différenciée pour des espaces écologiquement riches (ex : fossé bord de route, ripisylves...).



Zone humide des Mollières – Chanas (Isère). Cohabitation et valorisation mutuelle des aménagements de loisirs et de la vocation naturelle de la zone humide. A. Perrot (paysagiste mandataire), David Robin (architecte co-traitant) EDMS, BET hydraulique, Mosaïques, (BET env.)

#### Accessibilité et usage :

- Assurer une continuité de cheminement le long des rivières sans imposer de nouvelles contraintes latérales et transversales aux rivières. Multiplier les passages piétons (passerelles,...) pour relier les deux rives.
- Proposer des espaces ponctuels de jeu autour de la rivière Ardèche et mettre en avant par une signalétique la dimension historique, écologique de ce milieu.
- Jouer sur le caractère inondable des lieux avec des zones d'expansions des crues pour des aménagements simples et adaptés aux différentes temporalités des rivières.
- Veiller au respect du PPRI (aujourd'hui obligatoire) dans les nouvelles constructions et à l'occupation temporaire des RDC.

#### Préservation :

- Retrouver une bonne qualité des eaux, notamment par la restauration hydrologique. Protéger la vie aquatique en limitant l'usage d'herbicides et de pesticides (action de sensibilisation à l'échelle de la cba,...) et préconisations des végétaux phyto-épurateurs endémiques.
- Participer à la préservation des nappes phréatiques et sources d'eau potable
- Stocker les eaux de pluies pour tous les besoins en eau non potable et restreindre les consommations liées à l'arrosage ; limiter la création de retenues collinaires (impact sur le paysage, risque, forte perte par évaporation).



«fontaine artésienne», La Nouvelle Plaza de Mansilla Mayor, Castille, Architectes Ocamica Tudanca



# FICHE ACTION : L'EAU

S'appuyer sur les réseaux hydrauliques pour reconstruire des continuités entre ville et nature

## Références

<https://www.ardeche-eau.fr/enjeux-locaux/gestion-des-rivieres/39-gestion-locale/introduction.html>

Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur le site <http://www.ardeche.gouv.fr>

Loi sur l'eau

Label «rivière sauvage» - classification des rivières (ex : Besorgues ?)

## SITES CONCERNÉS

Principalement des sites de la partie Nord de la CCBA ; les cours d'eau et rivières marquent le lien entre les vallées et les hameaux ; c'est le liant du territoire ; ce qui a creusé le relief. Aujourd'hui elle est ponctuellement mise en valeur (ex: pont de l'huile- Antraigues) mais pas axé sur les mobilités douces : la route longe presque toujours l'eau et les accès piétons sont confidentiels. Il n'y a pas de zone tampon "épaisse" entre rivière et route ; ce qui pose la question de la lisière et des zones de débordement des crues.

**Rivière et cours d'eau :** la Volane, le Mas, la Bise, la Besorgue, le Voltour, le Sandron, l'Oize, la Boulogne.

Ce qui marque le lien entre partie Nord et Sud de la CCBA c'est l'Ardèche. Rivière structurante, colonne vertébrale du territoire aujourd'hui peu mise en valeur et comprise en tant que telle. On lui "tourne le dos". Cette rivière fait le lien entre tous les cours d'eau du Nord et du Sud. Il semble nécessaire pour retrouver l'originalité des paysages de la CCBA de s'appuyer sur ce réseau hydrographique des piémonts pour créer un réseau de circulations douces qui iraient jusqu'aux rives de l'Ardèche ; lier terre et rivière.

**Rivière et cours d'eau :** l'Ardèche, le Mercouare, la Rybeirasse, l'Auzon, le Trésor, la Lande. + l'île de Jastres (projet qui pourrait avoir valeur d'exemple à l'échelle de l'intercommunalité).

## RÉFÉRENCES



^  
Noue plantée pour séparer les stationnements de la piste cyclable. Mise en avant du chemin de l'eau et des cheminements doux. Sécurisation des circulations douces (piétonnes et cycles). Mail Mendès France, Vauréal, France LAND'ACT



^  
Gestion de l'eau pour pieds de bâtiments. Faire accepter la présence temporaire de l'eau et la rendre visible. Opération pour la création de logements sociaux ; Silène, office public de l'Habitat de St Nazaire, La terre ferme paysagistes.



>  
Plantation des pieds de façades et drains pour la récolte des eaux pluviales de maison. Espace public de la Commune de Chantemerle-lès-Grignan, Ménard Paysage & Urbanisme.



# FICHE ACTION : les entrées et traversées de bourgs

## Mémo

- *Définition : Le terme frontage permet de désigner ces espaces en bord de rue, ouverts aux regards. Ils constituent des seuils accueillants, et offrent à chaque riverain une marge de manœuvre dans la rue pour les usages de la vie quotidienne. Ils contribuent à créer une ambiance apaisée, une animation, et une identité propre. Ils apportent une plus-value qualitative à la rue.*

## Partenaires

- communes
- associations d'habitants

## Financements

- Concours national : «Reconquête des entrées de ville, bourg, territoire et de leurs franges»

## Documents référence

- Charte signalétique du PNR des Monts d'Ardèche
- Fiches ressources des CAUE sur les aménagements exemplaires (ici, références du CAUE 47)

## CONTEXTE

Entrer dans les bourgs, villes et villages, passer les portes, traverser, ralentir, se stationner, être accueilli ... Comment scénariser les traversées de bourg à travers des séquences paysagères et aménagements de voiries ? Comment ne pas tomber dans une banalisation des entrées de bourg et une omniprésence de la publicité ?

## OBJECTIFS

- Conserver la singularité des villes et villages de la CCBA
- Eviter la banalisation des paysages
- Trouver un équilibre entre les espaces traversés et les espaces vécus par les habitants.
- Valoriser les silhouettes de villages remarquables
- Conserver l'attrait touristique de villages de caractère en permettant une lecture claire de leurs contours.
- Empêcher la saturation visuelle créée par les enseignes publicitaires.

## ACTION À MENER

### 1. Accueillir

Une entrée de bourg peut se signaler de multiples façons : naturellement par une rupture géographique, une traversée de rivière, souvent, par un panneau qui nous indique la limite administrative, l'entrée de bourg peut être évidente, le seuil des premières maisons au milieu d'un espace agricole, une ceinture végétale autour d'un bourg regroupé. Dans tous les cas, c'est un lieu de transition, qui présente aujourd'hui un enjeu fort pour les élus et habitants : la question du ralentissement et du passage entre un espace "traversé" et un espace "habité", entre vitesse et lenteur.

- Marquer clairement la lisière, le passage à une zone "habitée". Matériaux au sol, gabarit de la voirie à réduire, espaces plantés à renforcer;
- Mettre en valeur et renforcer les ceintures de bourgs (prairies), les continuités végétales, alignements. (Ailhon, Vesseaux) Scénariser une traversée de bourg

### 2. Scénariser la traversée de bourg

- S'appuyer sur les caractéristiques de la ville ou du village (murets, constructions vernaculaires, maisons ou immeubles singuliers) comme éléments marquants de la traversée.
- Créer des séquences paysagères ou mettre en valeur une séquence architecturale existante.
- Imaginer la traversée dans son ensemble, ne pas agir morceau par morceau : cela permettra une meilleure lisibilité et des continuités visuelles et de cheminements.
- Inciter au fleurissement spontané par les riverains : laisser déborder les pots et bacs, créer ou recréer des zones de pleine terre où expérimenter le jardinage spontané en pied d'immeuble. (Frontage)

### 3. Prendre en compte les différents usages (piétons, voitures)

- Modérer l'utilisation de l'enrobé faisant écho à des voies de circulation rapide. Entrecouper l'asphalte de zones de traversées piétonnes matérialisées par des revêtements plus complexes, plus clairs (pavés, bétons, enrobés colorés).
- Faire dépasser les espaces publics sur la voirie principale, créer des rythmes et interruptions qui invitent au ralentissement. Bandes cyclables et cheminements doux.
- Questionner l'intérêt de la bordure systématique / créer des espaces mixtes

### 4. Mieux encadrer la publicité

- Elaborer un RLPI / s'inspirer de la charte signalétique du parc des Monts d'Ardèche.

### 5. Intégrer les zones commerciales et artisanales en entrée de ville.

- S'appuyer sur une stratégie végétale pour accompagner l'intégration des bâtiments à vocation commerciale.
- Imposer des matériaux et volumes de bâti qui ne "dénaturent" pas l'entrée de ville. (travail possible sur certaines façades).
- Analyser la silhouette de la ville ou du village, ce qui fait signal, de loin afin de ne pas masquer des éléments structurants avec des constructions non réversibles.

## SITES CONCERNÉS

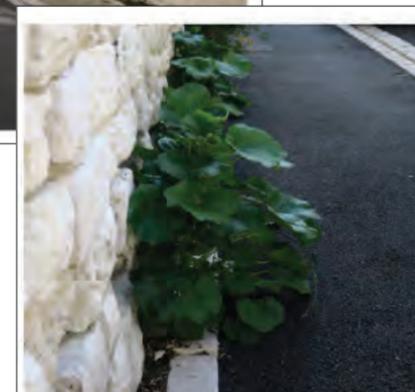
- Toutes les entrées de villages et agglomérations.
- Entrée sud d'Aubenas
- Traversée de Lavedieu
- Entrées et sortie de Lachapelle sous-Aubenas



COLAYRAC-SAINT-CIRQ, TRAVERSÉE DU BOURG



- *Village de Tournon d'Agenais (47) - Extrait des Fiches ressources des CAUE sur les aménagements exemplaires.*



Les trottoirs (béton désactivé) et la chaussée (enrobé noir) sont mis à niveau et l'emprise de la chaussée est fortement réduite. Chaque seuil est dessiné séparément, sur mesure, et les pieds de façade sont accompagnés de fosses de plantation où poussent grimpantes, herbacées, couvre-sol et petits arbustes.



# FICHE ACTION : les entrées et traversées de bourgs

Mémo

## RÉFÉRENCES D'ENTRÉES ET TRAVERSÉES DE BOURGS



**Aménagement du bourg**

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Commune de Lauzun

**Maîtrise d'œuvre :**  
Jacques Ségui, Paysagiste  
Arché Conseil (Mandataire)  
IRIS Conseil - Bêt VRD

**Réception :** 2017

**Montant des travaux :** 947 298 € HT

**Surface traitée :** 4 580 m<sup>2</sup>

**Ratio indicatif :** 207 € HT / m<sup>2</sup>

La rue Eugène Mazelier donne plus de place aux piétons qui profitent d'une ambiance apaisée.

L'une des intentions du projet est de réduire la place de la voiture sur la rue principale et sur la Place de la Liberté. Pour cela, la rue Mazelier est mise en sens unique, les places de stationnement sont conservées, les trottoirs et la chaussée sont mis à niveau. Les terrasses des restaurants et des commerces bénéficient de l'élargissement des trottoirs.

La Place de la Liberté retrouve une certaine convivialité en étant débarrassée du stationnement qui en faisait un espace fermé.

AVANT



APRÈS



La chaussée de la rue Mazelier (désormais à sens unique) est mise à niveau et requalifiée avec des matériaux variés, des frontages végétalisés et un travail sur les seuils.

- Village de Lauzun (47) - Extrait des Fiches ressources des CAUE sur les aménagements exemplaires.



Photographie 14 : Aire des Moissons, Saint-Parres-aux-Tertres, avant requalification  
Source : www.frey.fr



Photographie 15 : Aire des Moissons, Saint-Parres-aux-Tertres, après requalification  
Source : www.frey.fr

La communauté d'agglomération de Troyes a confié au groupe Frey, après la constitution d'une ZAC et la mise en place d'un concours, une mission d'aménageur. Il s'agissait de viabiliser, requalifier, remettre à niveau les équipements publics, créer des accès et remettre aux normes afin de fluidifier le trafic routier et de redonner de la cohérence à la zone commerciale d'entrée de ville. (Paysagistes concepteurs : Metamorphose)



Documents référence





# FICHE ACTION : LES DEPLACEMENTS

## Privilégier des modes de circulation doux

### Mémo

*La voie verte, nouvelle artère structurante du territoire qui annonce d'autres formes de mobilités à venir.*

### Temporalité des actions

- court terme d'un an
- moyen terme un à quatre ans
- long terme plus de quatre ans

### Sites concernés

- L'ensemble des communes de la CCBA et plus précisément les grands axes de circulation et de liaison douce
- la voie verte

### CONTEXTE

Pour desservir et désenclaver le département ardéchois, dont le relief est très marqué, les constructeurs des routes du XIXème siècle ont développé un formidable projet de territoire et effectué des prouesses techniques pour s'adapter aux contraintes du terrain. Le caractère construit des routes en Ardèche se traduit par des ouvrages d'accompagnement remarquables, en pierre de pays, qui attestent de la prise en compte de la culture des lieux. Le réseau routier qui en résulte est toujours inséré au plus près du relief: routes de crêtes, routes en corniches, routes de fond de vallée, routes de versant, routes de plaine... La route ardéchoise fait écho à la géographie. Ce grand projet conserve aujourd'hui tout son sens car le réseau routier est encore préservé des transformations profondes qu'ont pu connaître d'autres régions. Le réseau routier est d'une grande unité sur l'ensemble du département : il possède aujourd'hui un caractère d'exception qui en fait un élément de patrimoine à part entière et l'image des terroirs que véhicule le paysage vu depuis les routes reste la meilleure publicité pour l'Ardèche.

Les travaux d'amélioration en cours et à venir du réseau de déplacements et la multiplication des opérations ponctuelles de modernisation (élargissements, modifications de tracé, déviations, rond-points, traversée de village, voie verte) sont des vecteurs de transformation radicale du paysage. L'enjeu consiste à garantir sur le long terme, les relations étroites entre les infrastructures de déplacement et les paysages traversés.

### OBJECTIFS

- Réduire les effets de coupures des grandes infrastructures routières / valoriser les franchissements piétonniers / s'appuyer sur les délaissés aux abords des infrastructures.
- Penser de manière qualitative les abords des infrastructures en intégrant les continuités existantes.
- Améliorer les voies douces qui peuvent servir les trajets du quotidien / parcours touristiques déclinaison locales des voies vertes, lien avec centre-bourg, levier d'un dynamisme du territoire, activité des centre bourg, commerces, patrimoine à valoriser...
- Relier les circulations douces avec des chemins existants ou création de nouveaux pour relier les lieux clefs ( centre-ville/bourg, commerces, éléments géographiques forts, lieux de vies et de convivialités).
- Favoriser l'accessibilité, lien physiques entre voies douces et lieux clefs (centre-bourg / éléments géographiques forts, patrimoines...).
- Intégrer les circulations douces dans aménagements et infrastructures existantes et en projet ( sécurité des usagers, qualité de l'espace, liaisons possibles aux villages, lieux clefs...).

### PAYSAGES DE LA CCBA LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS - "PHOTOGRAPHIES DU TERRITOIRE POUR ILLUSTRER LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES



Quel partage de l'espace entre usages automobile, cyclable et piéton ?



Comment perpétuer l'héritage des ouvrages de soutènement en pierre sèche ?



Comment permettre une cohabitation d'usages cyclables et piétons sur la Via Ardèche ?



Comment limiter la vitesse des véhicules motorisés en centre-bourg ?



Comment connecter de manière qualitative les pôles de transports (gare routière, aire de co-voiturage, parking vélo) aux cœurs de ville ?



Comment favoriser la diversification des modes de transport et requalifier les entrées de ville en ré-organisant le partage des voies ?



# FICHE ACTION : LES DEPLACEMENTS

## Privilégier des modes de circulation doux

### Partenaires

DDT Ardèche  
Direction Départementale des Territoires

PNR  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

CAUE Ardèche  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

ANCT  
Agence Nationale de la cohésion des territoires

CEREMA  
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

ADEME  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

### Financements mobilisable

Conseil départemental

DETR  
Dotation d'équipement des territoires ruraux

AMI  
Appel à Manifestation d'intérêt revitalisation des centre bourg

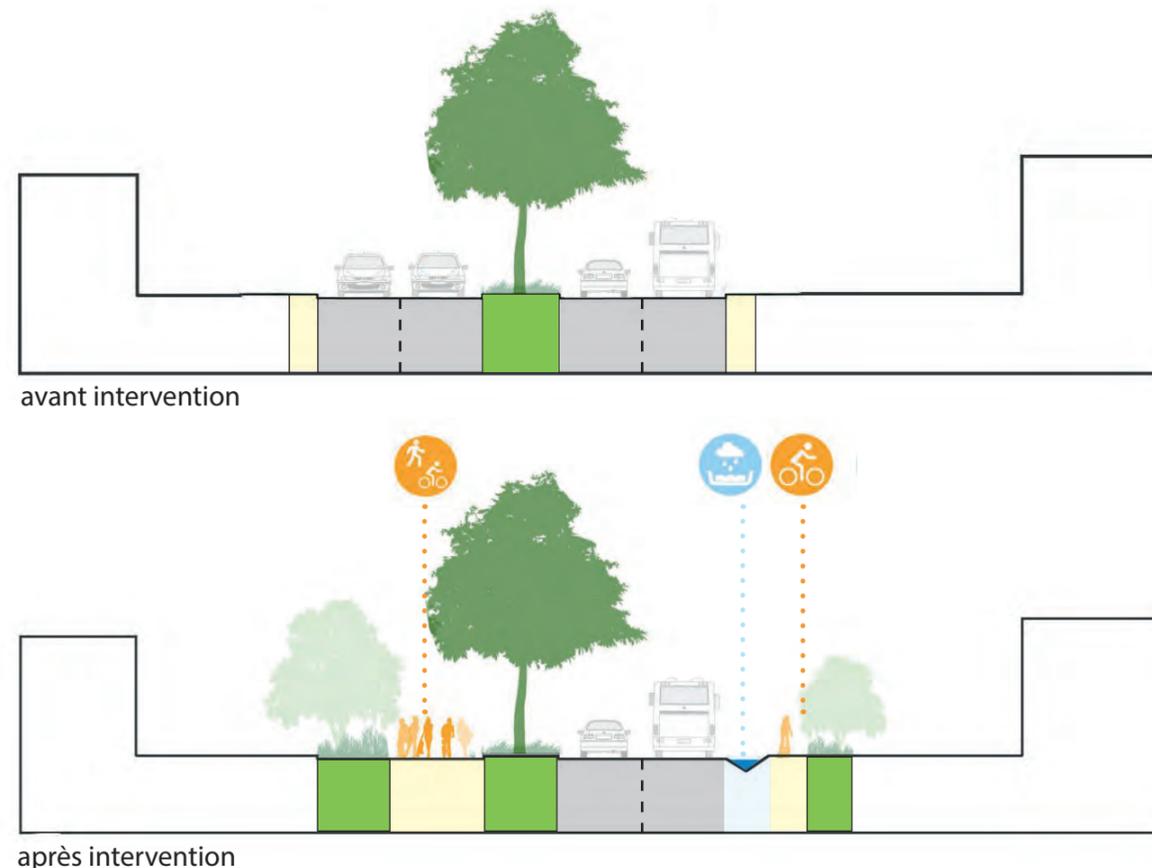
FAST  
Fonds d'Aide pour les solidarités territoriales

Coup de pouce «Villages et voies douces», du PNR des Monts d'Ardèche

### ACTIONS À MENER

- Pour la construction de nouvelles routes, infrastructures, établir un diagnostic naturaliste des milieux existants aux abords du futur aménagement (faune, flore, rivière, milieux aquatiques) en vue de prise en compte et restauration des milieux dans le projet.
- Établir un diagnostic paysagiste afin que le projet de nouvelle infrastructure intègre des liens de circulation doux avec le territoire (centre-bourg / éléments géographiques forts, patrimoines, services publiques...).
- Développer des chemins et sentiers reliant les quartiers nouveaux aux centres anciens pour permettre un accès direct, à pied ou à vélo, déconnecté des rues pour un usage plus confortable et sécurisé.
- Faire émerger les tracés anciens pour mieux comprendre les paysages d'alternance coteau/vallée.
- Installer une trame de circulation piétonne/cyclable pensée à l'échelle intercommunales pour favoriser les trajets quotidiens.
- Réorganiser le partage des usages voiture, piéton, cycliste et aménager de manière qualitative des pistes cyclables / piétonnes sur les routes existante.
- Proposer des ramifications de la piste cyclable qui permettent de la relier physiquement avec les centres bourgs, éléments géographiques forts, patrimoines, services publiques. Installer une signalétique pour informer les usagers des commerces de proximité, curiosités, services... Avoir des pistes cyclables pour les déplacements du quotidien sur le pôle central qui concentre 60% de la population et la majorité des emplois.

### EXEMPLE DE RECONFIGURATION D'UNE QUATRE VOIES DANS UNE ZONE COMMERCIALE EN BOULEVARD PLANTÉ AVEC BANDE CYCLABLE



Pour les pistes cyclables en particulier:

- Équiper les axes de piste cyclable au sein d'un réseau hiérarchisé et continu.
- Fixer des largeurs de voies répondant aux exigences de capacité et de confort.
- Aménager une séparation efficace et qualitative avec la chaussée (revêtement de sol, bande plantée, mobilier avec matériaux locaux).
- Optimiser le franchissement des seuils.
- Aménager et sécuriser les carrefours et giratoires (visibilité réciproque, réduction de vitesse, continuité, etc).

### POINT D'ATTENTION POUR LE PROJET DE LA VIA ARDÈCHE

> Mandater une équipe de paysagiste et d'urbaniste pour accompagner la communauté de commune dans la finalisation du tracé de la Via Ardèche et ses ramifications pour la mise en œuvre d'un programme d'actions globales et cohérentes concernant :

- la requalification du paysage agricole de la plaine (parc agricole, transition ville-campagne)
- la requalification du lit majeur de l'Ardèche
- le bon raccordement de la voie verte aux villes et villages (ramification des bandes cyclables, liens aux espaces publics)
- la requalification paysagère de la zone d'activité de Ponson-Moulon

Concevoir un document de communication qui invite à pratiquer la Via Ardèche

1> en montrant la diversité des paysages traversés en fonction des tronçons

2 > en signalant les sites et visites remarquables à proximité

3 > en fournissant les informations pratiques (temps de trajet, villages étapes, commerces, services de proximité)



Visuel extrait du site internet/ [www.bassin-aubenas.fr/loisirs/offre-sportive/voie-verte/](http://www.bassin-aubenas.fr/loisirs/offre-sportive/voie-verte/)



# FICHE ACTION : LES DEPLACEMENTS

## Privilégier des modes de circulation doux

### Références

Consulter les sites internet et les publications:  
- CEREMA  
- France Mobilité  
- Loi d'orientations sur les mobilités

#### TRAITEMENT DES ABORDS DES GRANDS AXES



Accès zone commerciale Bègles, Aquitaine

#### OPTIMISATION DES SÉPARATIONS ET FRANCHISSEMENTS



Tharon, Val de Loire

#### VALORISATION DES BORDS DE RIVIERE ET CANAUX



La Véloire, voie verte de la Loire à Roanne

#### ZONE DE RENCONTRE / VOIE PARTAGÉE EN CENTRE BOURG



Projet centre-bourg, Hay-les-roses

#### TEST DES USAGES CYCLABLES SUR VOIE EXISTANTE



Berlin

#### VALORISATION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE



Voie Verte "Portes Bonheur, chemin des carrières" - Rosheim



# FICHE ACTION : paysage ressource

## Mémo

S'engager collectivement pour que nos paysages continuent à vivre et produire des ressources essentielles : alimentation, énergie, biodiversité.

## Financements

### DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Appel à projet régional «recyclage foncier des friches»

## Ressources

• **France Stratégie :** Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Rapport et dossier de présentation [www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-proteger-sols](http://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-proteger-sols)

• **CEREMA Ile de France :** Comment identifier un potentiel de renaturation à large échelle ? <https://www.cerema.fr/fr/actualites/comment-identifier-potentiel-renaturation-large-echelle>

• **Région Auvergne Rhône Alpes :** Programme ID friches [www.idfriches-auvergnheronealpes.fr](http://www.idfriches-auvergnheronealpes.fr)

## CONTEXTE

Quelle vocation de production attribue-t-on à nos paysages ? Un paysage-ressource est un territoire destiné à produire des matières premières pour répondre à nos besoins essentiels tels que : s'alimenter, se chauffer, bâtir, et produire l'énergie que nous consommons. La contrainte de vivre dans un monde aux ressources finies nous impose d'utiliser ces ressources avec parcimonie, sans menacer la capacité des générations futures à les utiliser aussi : productions agricoles, bois, accès à de l'eau propre. C'est une des définitions du développement durable, qui engage les notions de frugalité et de réversibilité. Au cœur de cette fiche-action se trouve donc la question des sols et de l'utilisation des sols. On sait que certaines mutations sur nos substrats sont définitives : l'artificialisation d'une surface la rend impropre à produire de l'alimentation de manière irréversible, ou au prix de moyens financiers très importants. Combien de temps pour recréer l'humus d'une forêt ?

Avant de s'engager dans des projets de mise en valeur ou de rénovation paysagère, il est donc impératif de préserver la capacité de nos territoires à être paysages-ressources. Et donc d'éviter le morcellement, le mitage des ensembles paysagers cohérents.

### Paysage ressource, réservoir de vie et biodiversité :

Eviter le morcellement des territoires naturels, agricoles et forestiers. Préserver de vastes ensemble paysagers permettant à la faune et à la flore de vivre dans de bonnes conditions : circuler, se reproduire. etc.

### Paysage ressource, héritages agricoles :

Le "sol-ressource" rejoint le "paysage-ressource" quand on sait que les sols productifs pour l'agriculture aujourd'hui sont aussi un patrimoine, le fruit du travail de nombreuses générations avant nous (et du travail de certains de nos contemporains). Combien d'années et d'énergie a-t-il fallu pour défricher une parcelle et la rendre cultivable ? Le prix du foncier agricole aujourd'hui prend-il en compte ce travail et cette énergie ? Les 28 communes du territoire présentent toutes une dynamique agricole, forestière ou d'élevage qui participe de la singularité des paysages. Ces vocations, ces utilisations des sols élaborées progressivement depuis des centaines d'années fabriquent la "matière" du paysage : des motifs paysagers, des ambiances, des odeurs, etc.. Des éléments qui provoquent l'attachement à nos territoires.

### Paysage ressource, paysage ressourçant :

Dans l'imaginaire collectif, la notion de paysage est fortement sous-tendue par l'accès à la nature et aux éléments naturels, l'arbre, le végétal, l'eau, la terre, la pierre, le bois, la rencontre avec les autres espèces animales et végétales. L'urbanisation linéaire continue le long des axes de circulations menace non seulement des fonctionnalités écologiques (la capacité de la faune à se déplacer pour se nourrir et se reproduire) mais nous met également à distance de ces paysages agricoles productifs en confisquant la vue depuis des trajets, des espaces pratiqués au quotidien. Ainsi, l'autorisation accordée à certains de s'installer dans le paysage pour y habiter ou y installer des activités commerciales confisque la jouissance de ces paysages au plus grand nombre. En morcelant les ensembles agricoles et forestiers, cette consommation d'espace nuit donc d'abord à la capacité de nos paysages à produire... mais elle menace également nos capacités à percevoir et rentrer en contact avec nos paysages.

### Frottement entre "Habiter" et "Paysages ressources" :

Comment imaginer des seuils et lisières qui permettent une meilleure cohabitation et des échanges fructueux entre les espaces habités et les paysages ressources ? (sentiers périurbains, arrière des zones d'activités).

## OBJECTIFS

- Anticiper, adapter et limiter les effets du réchauffement climatique sur les productions agricoles et forestières
- Stopper les dynamiques de mitage urbain sur les espaces agricoles et forestiers pour préserver le potentiel de production du territoire
- Préserver les continuités écologiques existantes, développer une trame dans les milieux dégradés
- Préserver les infrastructures de production agricole valorisant les terrains : terrasses, réseau de haies, fossés, canaux
- Préserver les qualités d'agrément d'un paysage rural au sein ou en accès direct des pôles urbains. Qu'apporte une parcelle agricole au sein du tissu urbain ?
- Développer une vision prospective et paysagère de l'agriculture et de la forêt (et pas à la parcelle)
- Promouvoir la mise en valeur touristique des zones agricoles, notamment à travers des démarches de tourisme expérientiel : le public va à la rencontre des producteurs (châtaigneraies, vergers).

### Objectif national « zéro artificialisation nette » à atteindre d'ici 2050

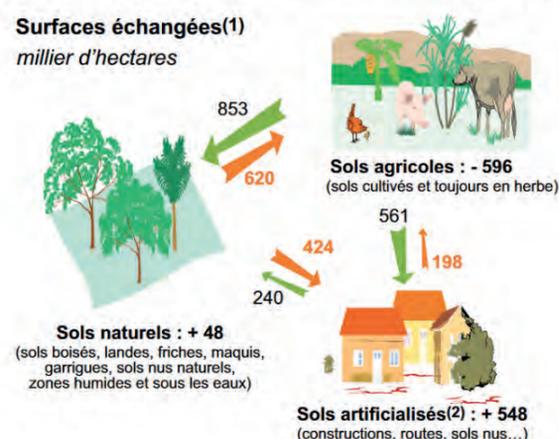
«L'augmentation du nombre de ménages (+ 4,2 millions depuis 1999) n'explique pas à elle seule le grignotage progressif des espaces naturels. La progression de l'artificialisation en France est supérieure à la moyenne européenne. Pourquoi l'artificialisation augmente plus vite que la population en France? L'artificialisation a augmenté de 70 % depuis 1981, celle de la population... de 19 %.»

«La définition conventionnelle retenue ici consiste à désigner comme artificialisés les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Cette définition n'en reste pas moins imparfaite, car elle revient à comptabiliser pareillement des processus d'artificialisation distincts dans leur nature comme dans leurs impacts : la transformation d'une terre agricole en parc urbain comme l'imperméabilisation totale de cette terre par la construction d'un parking goudronné»

"En termes d'utilisation, l'habitat (volumes construits et sols artificialisés associés) représente environ 42% des surfaces artificialisées estimées, devant les infrastructures de transport (28 %), le foncier de services (16 %), qui inclut notamment les surfaces commerciales et économiques (14 %)"

### Services statistiques du Ministère en charge de l'agriculture, Recensement pour le territoire français

#### Changements d'occupation entre 2006 et 2015



Si les modalités de mise en oeuvre pour atteindre l'objectif «Zéro artificialisation nette» en France ne sont pas encore définies par la loi, les réponses devront s'articuler à plusieurs échelles : nationale (mesures fiscales), régionale, départementale, intercommunale (PLUi), communale (maîtrise des projets d'aménagement et de renaturation).

> Les modélisations expliquent que cet objectif sera avant tout atteint par la **densification** des zones urbaines (cf Fiche action HABITER)

> **Réduire la vacance des logements et bâtiments d'activités** : le niveau élevé d'artificialisation des terres en France s'explique également par la sous-exploitation du bâti (logements et bureaux vides) et par le développement des résidences secondaires occupées de manière intermittente, qui représentaient 9,5 % des logements en 2015. (cf Fiche action HABITER)

> La troisième voie consisterait à **re-naturer des espaces artificialisés**

Source : TERUTI LUCAS Portail de l'artificialisation



# FICHE ACTION : paysage ressource

## ACTIONS À MENER :

### > Encadrer le développement urbain pour préserver le potentiel de production des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

#### Au niveau national : orienter les mesures fiscales vers l'économie de foncier

- exclure de l'éligibilité au dispositif Pinel et au prêt à taux zéro les constructions sur des terres non artificialisées
- exonérer totalement de taxe d'aménagement les projets qui ne changent pas l'emprise au sol du bâti (surélévation, rénovation, reconstruction).

#### A l'échelle locale et intercommunale : planifier le développement urbain et protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers (SCoT, PLUi)

- > Imposer une obligation de densification par l'instauration dans les PLU :
  - d'un plancher de densité, c'est-à-dire d'un coefficient d'occupation des sols minimal
  - d'un taux plancher de renouvellement urbain dans chaque commune pour les constructions nouvelles. Ce plancher serait vérifié annuellement, via le suivi des permis de construire, et des sanctions administratives pourraient être envisagées a posteriori
- > Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers par zonage A et N dans le PLUi

#### Autres outils réglementaires à activer :

- Zones agricoles protégées (ZAP) mises en place par la commune ou l'intercommunalité
- Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) à l'initiative du Département, avec l'accord des communes

### > Mettre en lien direct la préservation des ENAF avec le Projet Alimentaire Territorial

### > Recueillir des données précises pour agir (à l'échelle locale)

Un frein à l'action est le manque de données qualitatives sur les dynamiques d'artificialisation en cours, le potentiel et le changement d'affectation des terres. Les collectivités locales peuvent préparer la mise en place de l'objectif «Zéro artificialisation nette» par un travail d'études préalable :

- **Repérer et recenser les ENAF essentiels au fonctionnement biologique et paysager du territoire**, mais fortement menacés d'artificialisation de par leur situation
- Réaliser un **inventaires des zones prioritaires à renaturer** afin de rétablir des continuités biologiques ou paysagères. A ce titre, la charpente paysagère a permis de repérer des lieux stratégiques pour le territoire de la CCBA. Il conviendrait d'envisager les paysages ressources comme un plein, une richesse à préserver, qui contraindrait la forme du projet urbain.
- Réaliser un **diagnostic partagé d'opportunités foncières** pour l'établissement de projets agricoles sur le territoire : ce type de diagnostic réunit élus, agriculteurs et citoyens du territoire. Il permet de repérer avec précision des terres et leur potentiel de mobilisation. Le but est de créer une dynamique de groupe et de croiser les regards : les agriculteurs connaissent l'historique des terrains (type de cultures, propriétaires, etc), les élus et techniciens apportent un regard croisé sur les projets d'aménagement dans l'analyse.

## Partenaires

CCBA, services urbanisme (PLUi) et agriculture

Chambre d'Agriculture 07

Association Terre de liens  
[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

## Bibliographie

• **Guide «Agir sur le foncier»**  
Association Terre de liens  
[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)  
(en ligne ou version papier)

• **Plaquette «Construire son Projet Alimentaire Territorial»**  
Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation  
<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-qu-un-projet-alimentaire-territorial>

## Financements

**Pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

- Appel à projet du Programme national pour l'alimentation
- Financements européens (programmes FEADER, LEADER, FEDER)

## RÉFÉRENCE

**Association Le Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix**  
([www.trianglevert.org](http://www.trianglevert.org))



**POUR UNE NOUVELLE SOLIDARITE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**



### UNE STRUCTURE PARTICIPATIVE SOUPLE

Pour fédérer tous les acteurs du territoire : élus (à l'initiative du projet), agriculteurs, associations locales, et partenaires du monde de l'agriculture et du développement territorial.



### UN TERRITOIRE RICHE

De 4 000 ha, sur 4 communes (Marcoussis, Nozay, Villebon-sur-Yvette et Saulx-les-Chartreux), encore couvert par 70 % d'espaces naturels et agricoles, et sur lequel vivent environ 28 000 habitants. Ces espaces agricoles du Nord-Essonne sont les premiers que l'on découvre lorsqu'on quitte Paris.



### UN PROJET AMBITIEUX

Centré sur la solidarité entre ville et agriculture : une solidarité publique pour une activité privée, mais qui s'exerce à partir d'un patrimoine commun, et pour le bénéfice de tous.



#### 5 Axes de travail :

- Maîtrise foncière et limitation de l'étalement urbain
- Constitution d'une trame verte et bleue intercommunale
- Aide technique à l'agriculture locale
- Développement des circuits courts et valorisation des filières et des productions
- Sensibilisation, pédagogie, animation



+ D'INFOS SUR [WWW.TRIANGLEVERT.ORG](http://WWW.TRIANGLEVERT.ORG)

«Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, né le 27 juin 2003, est une association loi 1901 réunissant les communes de Marcoussis, Nozay, Villebon sur Yvette, Saulx les Chartreux et Champlan, et les exploitants agricoles motivés par le projet. Cette association a pour objet de constituer une structure de réflexion et de communication entre municipalités, agriculteurs, et usagers de l'espace»

- «Ces diagnostics ont mis en évidence la précarité d'une agriculture encore bien présente, mais soumise à de nombreuses et fortes contraintes engendrées par sa localisation périurbaine, qui compromettent sa durabilité. Les élus locaux ont compris que l'agriculture périurbaine produit certes des denrées alimentaires, mais aussi un espace de qualité. La ville se doit aujourd'hui de la reconnaître, afin d'en assurer l'avenir et d'en garantir la pérennité, dans un souci de développement durable de l'agglomération parisienne. C'est pourquoi ces cinq communes du nord de l'Essonne ont choisi de s'unir pour mieux faire reconnaître l'activité et le territoire agricoles comme des composantes essentielles de leurs projets, au titre de leur valeur économique, sociale, identitaire et paysagère, et d'engager des actions visant à maintenir ces espaces agricoles périurbains. Il est en effet indispensable de dépasser le strict cadre communal afin d'atteindre une échelle territoriale pertinente, qui corresponde mieux à celle de l'agriculture.»



# FICHE ACTION : paysage ressource

## Partenaires agriculture

Chambre d'Agriculture 07

CCBA, service agriculture

Association Terre de liens  
[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

SAFER

PNR des Monts d'Ardèche

- Programme de reconquête de la châtaigneraie
- Plan pastoral territorial

## Financements

PNR des Monts d'Ardèche

- Programme de reconquête de la châtaigneraie
- Plan pastoral territorial

## • ACTIONS À MENER POUR DES PAYSAGES AGRICOLES PRODUCTIFS

### > Mettre en place des initiatives agricoles tests au sein du tissu urbain :

Une collectivité peut favoriser l'implantation d'une activité agricole sur des parcelles résiduelles au sein du tissu urbain. La plaine d'Aubenas et de l'Ardèche (par exemple sur la zone de Ponson Moulon) serait un site intéressant pour démontrer les conditions de viabilité économique de ce type d'exploitation, et les synergies qui se créent avec la ville.

### > Encourager les démarches ascendantes d'installation en agriculture, et de montage de projet agricole

De nombreuses initiatives agricoles proviennent des agriculteurs eux-mêmes. Ils se heurtent cependant à des difficultés d'installation, notamment pour la recherche de foncier (conflit avec les autres agriculteurs, et avec des activités économiques plus valorisées)

### > Agir en faveur d'une maîtrise publique du foncier agricole :

Réalisation d'un diagnostic d'opportunités foncières, recensement et acquisition des biens sans maître, afin d'activer l'installation de nouveaux agriculteurs, ou la transmission des exploitations (exemple de la commune de Beaumont)

### > Lutter contre la fermeture des paysages dans les terrains accidentés

En encourageant le maintien et la réinstallation d'activités agricoles. Des programmes spécifiques portés par le PNR des Monts d'Ardèche promeuvent des activités agricoles compatibles avec la pente :

- Plan de reconquête de la châtaigneraie
- Plan pastoral territorial

## SITES CONCERNÉS

- **plaine alluviale de l'Ardèche** : sur ces les terres les plus fertiles du territoire de la CCBA, l'agriculture est en concurrence directe avec le développement d'activités très consommatrice en foncier sur les ZA
- **les fonds de vallée**
- **les piémonts du Sud de la CCBA** : mitage des terres agricoles par le développement du bâti résidentiel
- **les bourgs et hameaux du Nord de la CCBA** : déprise agricole liée aux difficultés à exploiter certains terrains (pente, enrichissement) et à l'éloignement géographique des pôles urbains

## RÉFÉRENCE :

### Commune de Beaumont (07), agir sur le foncier agricole

Située sur le versant cévenol de l'Ardèche du Sud, la commune de Beaumont a engagé, depuis une quinzaine d'années, une politique de développement pour enrayer le déclin de l'agriculture et le vieillissement de la population.

Malgré un renouveau avec l'arrivée de néo-ruraux dans les années 70, le principal obstacle à l'installation de jeunes actifs sur la commune réside dans la grande difficulté d'accès au foncier, bâti et non bâti. En 1999, une commission composée du maire et deux adjoints entreprend l'inventaire des «biens sans maître». A partir du cadastre, ils identifient le propriétaire de chaque parcelle ou de potentiels héritiers. Pendant deux ans les élus comparent les titres de propriétés actuels avec ceux renseignés sur le cadastre napoléonien de 1892. Lorsque le nom du propriétaire d'une parcelle est resté inchangé, les élus considèrent que le bien est vacant.

«40 ha de biens sans maître sont ainsi identifiés. Jusqu'en 2004, la législation stipule que les biens sans maître appartiennent à l'Etat. La commune interpelle alors le Préfet pour qu'il engage une procédure de rétrocession à son profit. La propriété convoitée par la commune fait l'objet de plusieurs demandes, le prix de vente dans le cadre de cette procédure étant très bas. Elle préempte via la Safer et se voit attribuer le bien en 2007. Après avoir acquis ces biens, les élus proposent aux agriculteurs de racheter les terres qui les intéressent. 15 hectares sont ainsi redistribués. La commune conserve le restant dont un corps de ferme et les terrains attenants sur lesquels elle projette d'installer une ferme communale.»



### Résultats de la démarche

- 40 hectares reconquis à l'agriculture : 15 hectares rachetés par des agriculteurs en place, et mise en valeur d'une ancienne exploitation sur les 20 hectares restants via la création d'une ferme communale (La ferme de Fabrou)
- Installation progressive d'un jeune agriculteur avec un projet fermier diversifié, s'insérant dans les structures de transformation et de commercialisation locales.
- En 10 ans la commune a enregistré 6 nouvelles installations agricoles, et le nombre d'actifs agricoles est passé de 18 à 28 (cf. recensement agricole 2010).

Source : <https://ressources.terredeliens.org/recolte/la-ferme-communale-a-beaumont-07>



# FICHE ACTION : paysage ressource

## Partenaires forêt

ONF  
CRPF  
COFOR  
PNR des Monts d'Ardèche

## Bibliographie

- **3ème plan départemental Forêt - Bois 2018>2022** ([www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr))

Fiches action :

- Préserver la ressource forestière et sa biodiversité, dans un contexte de changement climatique
- Renforcer la mise en gestion et la valorisation de la forêt

## Ressources

• **Centre de ressource pour l'adaptation au changement climatique**  
Référencement d'actions conduites au niveau local pour s'adapter au changement climatique. Mise en avant d'initiatives à fort caractère démonstratif. (Ministère de la transition écologique)  
<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/initiatives/>

## Financements

• **Agence de l'eau**  
Restauration des cours d'eau et milieux humides

## • ACTION À MENER POUR DES ESPACES NATURELS ET CORRIDORS BIOLOGIQUES FONCTIONNELS



### > Renaturer certains espaces prioritaires

**Améliorer la connaissance sur le potentiel et le coût de la renaturation, notamment pour calibrer la baisse brute nécessaire pour atteindre le ZAN**

« Il est indispensable d'accroître et de diffuser des informations précises sur les gisements d'espaces artificialisés réutilisables ou compatibles avec la renaturation.

L'organisation d'un appel à projets pour le cofinancement de projets de renaturation permettrait d'identifier les acteurs clés du secteur et les bonnes pratiques déjà appliquées ainsi que de constituer une base de coûts de mise en œuvre. Cette base de données permettrait également de hiérarchiser les terres renaturables en fonction de leurs coûts de renaturation. En parallèle, un travail de recensement des terrains renaturables conduirait à identifier précisément les espaces à renaturer en priorité (carrières, voies désaffectées, etc.)»

CHEF DE FILE PRESENTI Ministère de la Transition écologique et solidaire

## • ACTIONS À MENER POUR DES PAYSAGES FORESTIERS DURABLES



### > Diversifier les peuplements pour anticiper les changements climatiques

### > Urbanisme réglementaire : instaurer des zones tampons entre ville et forêt

### > Créer des zones forestières intercommunales

### > Anticiper la mutation et la diversification des zones forestières

## SITES CONCERNÉS

- **Forêt intercommunale d'Ailhon**

## RÉFÉRENCE :

### **Le Transformateur, St Nicolas de Redon ([www.le-transformateur.fr](http://www.le-transformateur.fr))**

En 1991 une entreprise située dans le lit de la Vilaine à Saint-Nicolas-de-Redon, cesse son activité, laissant vacant un espace de 5,5 hectares. Le site est plusieurs fois inondé entre 1995 et 2001, ce qui remet en cause toute installation industrielle ou commerciale. Le département décide alors de son classement en «espace naturel sensible» (ENS). Une association regroupant habitants, étudiants paysagistes et architectes de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine proposent en 2005 un plan d'aménagement et de gestion reposant sur une gestion douce et économe. Seuls les matériaux polluants sont évacués, le reste sert de support à la reconquête végétale.



### **Revégétaliser le site en conservant bâtiments et gravats et en régulant la pousse des arbres afin que l'eau puisse s'évacuer en cas d'inondation**

«Beaucoup pensent que rendre une friche à la nature passe forcément par le déblaiement de tous les matériaux et bâtiments présents sur le site», témoigne Anne-Marie Moutault, présidente de l'association. «Mais nous avons montré que c'est possible. Exemple : les matériaux (poteaux de béton, parpaings, gravats,...) ont servi à construire des digues. Des gravats et déchets inertes ont été stockés dans un bâtiment utilisé antérieurement par les ouvriers comme vestiaire. Nous avons enlevé le toit, percé le sol, consolidé les murs, intégré de la terre dans les casiers de stockage des déchets et au final y avons planté un arbre. Le bâtiment est ainsi devenu un vestiaire de déchets inertes attendant sa lente transformation par la nature, la lumière et l'eau. La nature se mêle ainsi à l'histoire du site pour écrire une nouvelle aventure. On peut être très créatifs à partir de friches !»

(Source Banque des territoires.fr)



# FICHE ACTION : parking

## Mémo

Concevoir des parkings autour de l'expérience de l'utilisateur piéton et des éléments du paysage.

## Temporalité des actions

**Court terme**  
- d'un an

**Moyen terme**  
un à quatre ans

(selon l'ampleur du projet)

## Sites concernés

Quelques sites identifiés avec les élus en atelier :

### Aubenas

- parking du Belvédère
- parking de l'Airette

### Mercuer

- espace public central

### Vals-les-Bains

- parking de la Volane

### Sites naturels touristiques

- Cascade de l'Espissard (Antraigues-sur-Volane)

### Hameaux traditionnels

- limiter le stationnement dans les rues étroites
- prévoir des parkings à l'extérieur des hameaux, à proximité directe

### Zones d'activités

- rénovation, désimperméabilisation et végétalisation des aires de stationnement

## CONTEXTE

Sur le territoire de la CCBA, la voiture étant souvent le mode de déplacement privilégié pour arriver sur un site, la problématique du stationnement pose plus globalement la question de la place de la voiture dans nos aménagements, et dans nos parcours d'utilisateurs. Nous sommes tour à tour pris d'inquiétude (y'aura-t-il assez de place ? vais-je arriver à me garer ?) ou de malaise face à des parkings surdimensionnés ou mal intégrés / en contradiction avec le site naturel que l'on vient visiter. Dès lors, penser en amont et intégrer le parking au tissu urbain ou en milieu naturel est une vraie problématique paysagère, qui nécessite d'envisager le stationnement en complémentarité des déplacements piétons. Nous pouvons différencier sur ce sujet plusieurs types de situation, qui appelleront des réflexions spécifiques :

- Parking en sites naturels
- Stationnement en centre bourg ou centre ville, associé à des commerces ou à du logement
- Stationnement sur les zones d'activités (cf Fiche action Développement durable)

## OBJECTIFS

- > En milieu naturel : répondre aux besoins en stationnement sans défigurer ni banaliser les paysages, ou consommer d'espace inutilement pour des zones inoccupées la majeure partie de l'année
- > Mettre en scène les sites, penser le stationnement dans son rapport au site et à la visite des utilisateurs
- > Limiter l'impact de ces zones artificialisées sur le fonctionnement des milieux biologiques (eau, chaleur, éclairage)
- > En ville : retrouver de l'espace piéton et planté dans les espaces publics fortement fréquentés
- > Rénover des parkings existants dans des objectifs de développement durable

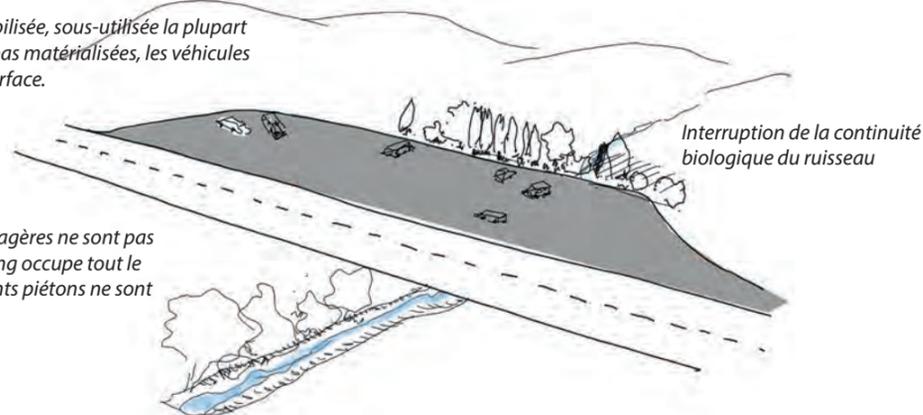
## ACTIONS À MENER

### > Mener une conception préalable

#### 1. Dimensionnement du parking : combien de places ? quelle saisonnalité ? à quel moment de la journée ?

- En milieu naturel, les besoins en stationnement sont souvent l'objet de temps forts dans l'année, mais ponctuels. Il est préférable de fractionner les aires de stationnement, et de créer plusieurs poches ou alvéoles de stationnement, faisant chacune l'objet d'un travail d'intégration paysagère avec un niveau d'artificialisation différencié (cf Principes de mise en œuvre).
- En milieu urbain : mutualisation des parkings, parking relais en centre-bourg, principe de dépôt minute pour répondre à des usages pratiques mais ponctuels, stationnement en longueur
- Il est possible de tolérer occasionnellement le stationnement le long des voies d'accès (en cas de forte affluente très ponctuelle, liée à des événements festifs par exemple)
- Dans tous les cas, il est important de matérialiser les places pour optimiser l'espace : indiquer le sens du stationnement, marquer les emplacements des véhicules par des moyens appropriés et concevoir une signalétique adaptée.

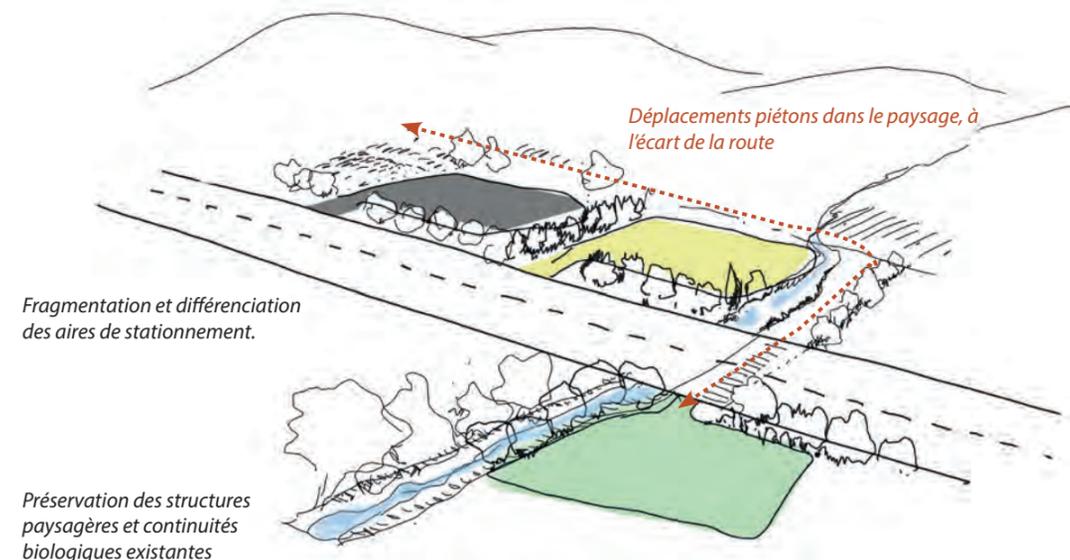
Une vaste surface imperméabilisée, sous-utilisée la plupart du temps. Les places n'étant pas matérialisées, les véhicules occupent aléatoirement la surface.



Les lisières et transitions paysagères ne sont pas gérées. Visuellement, le parking occupe tout le premier plan. Les déplacements piétons ne sont pas pensés en amont.

### 2. Intégration au site :

Emplacement des stationnements : en milieu naturel comme dans le tissu urbain, le recul du parking par rapport au site est parfois nécessaire pour préserver le paysage. Les déplacements / cheminements du parking au site seront conçus comme faisant partie de la visite pour proposer une expérience paysagère



### > Mettre en œuvre le parking comme micro-paysage et zone de biodiversité

• **Gérer l'eau** : contrairement aux voiries, les espaces de stationnements ne nécessitent pas des revêtements lisses et roulants, avec des grande capacité de portance comme l'enrobé. Il est donc préconisé d'utiliser des matériaux perméable et drainants, permettant de gérer les eaux pluviales de manière intégrée et diffuse. Selon le lieu, l'intensité et la période d'usage, le stationnement des véhicules peut se faire sur une surface enherbée ou stabilisée, sur des pavés drainants, un enrobé ou béton drainant.

- **Végétaliser** pour réduire la chaleur (ombrage, sol végétalisé)

• **Organiser les transitions** : les aires seront bien délimitées et des éléments du paysage intégrés dans le parking. On empêchera la détérioration de la lisière ou de la végétation des bords de route par des pénétrations trop importantes des véhicules. Les détails d'aménagement ont un fort impact sur la perception des aires de stationnement. On favorisera donc un langage vernaculaire : un fossé, une barrière, des murets ou clôtures agricoles, des plantations rustiques ou des rochers seront utilisés suivant le milieu et le paysage. Il est parfois possible de préserver ou réutiliser des éléments existant dans les paysages alentours.

• Tous ces éléments paysagers (eau, végétal, muret, haie) peuvent également transformer le parking en un **lieu de biodiversité**. Le choix d'essences (baies, floraisons mellifères, etc). La récupération des eaux de ruissellement dans des noues permet de créer des milieux humides avec une faune et une flore spécifique.

- **Et les piétons ?** Aménager des cheminements sécurisés et paysagés, et prévoir des accès PMR (cf fiche déplacements)



# FICHE ACTION : parking

RÉFÉRENCE : Opération Grand Site National, Combe d'Arc

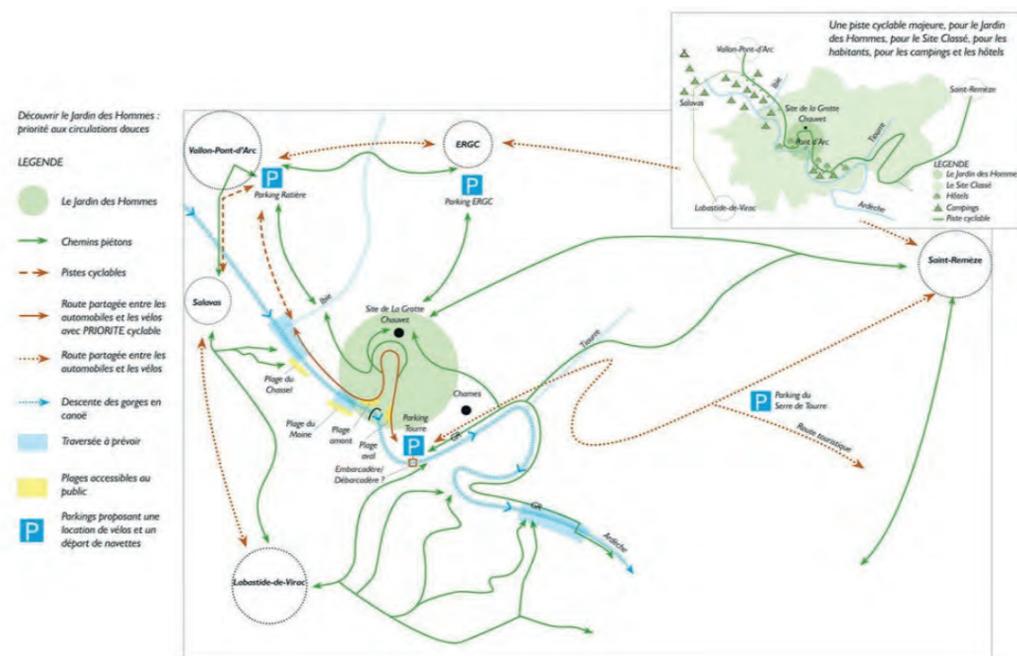
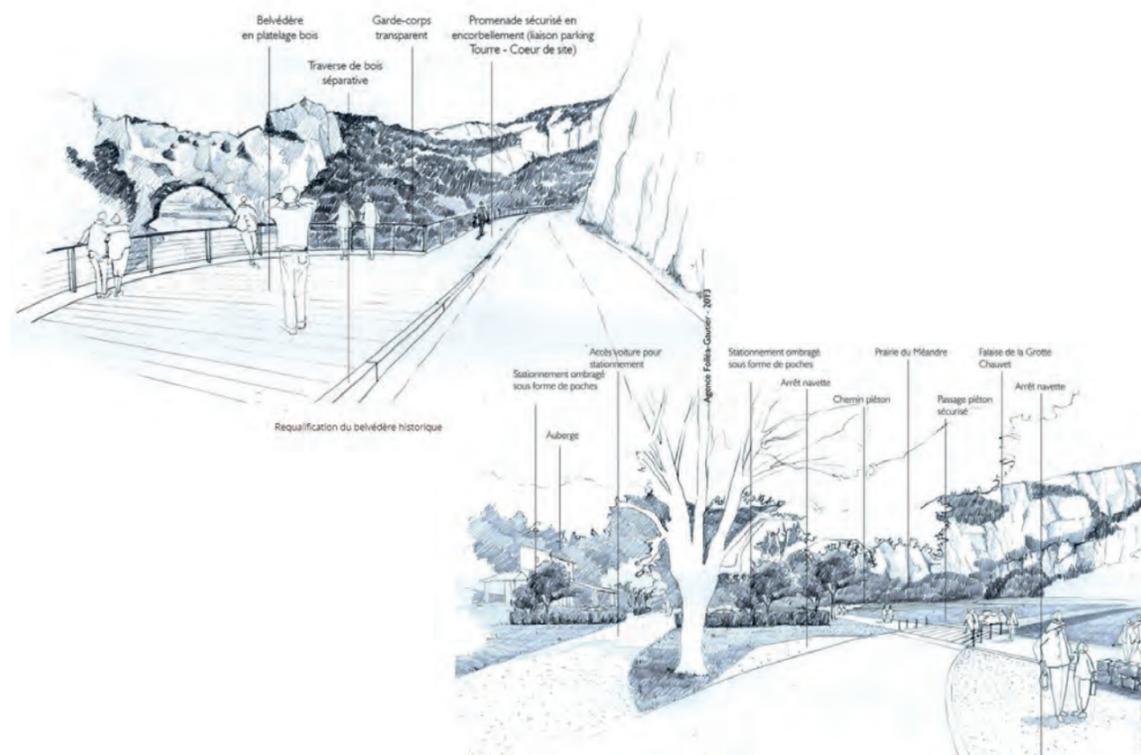
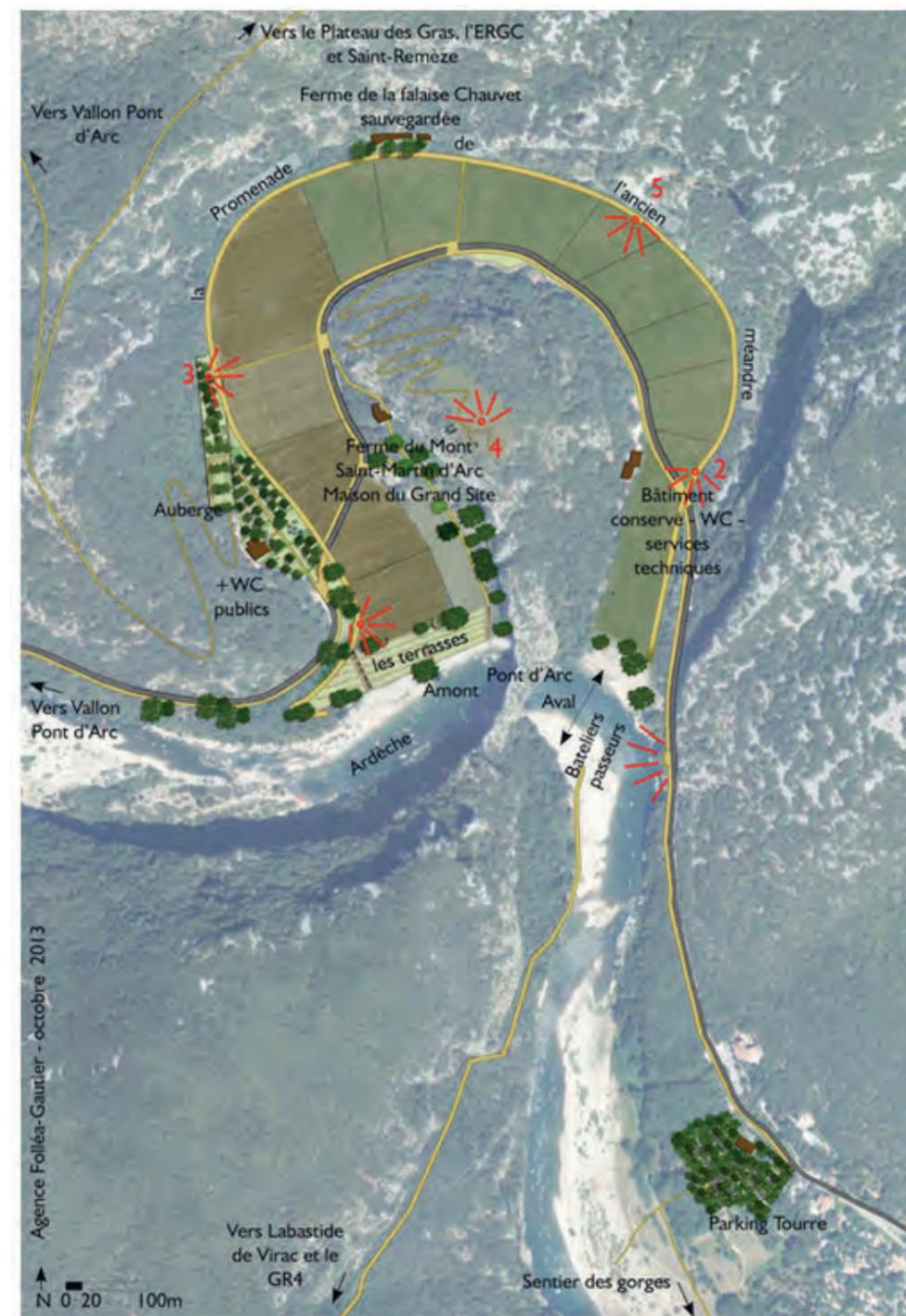


Schéma des mobilités : organisation des différents itinéraires (véhicules et mobilités douces) pour accéder aux sites d'intérêt, positionnement stratégique des aires de stationnement.



Scénographie des arrivées et vues sur le site : des belvédères, promenades et traversées piétonnes sécurisées donnent accès aux différents points d'intérêt



«La volonté de réduire la pression automobile sur le site et d'inciter les visiteurs à stationner à l'extérieur de la Combe d'Arc rend nécessaire le développement de sentiers de randonnée»

La problématique des parkings est envisagée lors d'une réflexion plus globale sur l'aménagement du site des Gorges de l'Ardèche

## Sources et renseignements

[www.grandsite-combe-darc-ardeche.fr/](http://www.grandsite-combe-darc-ardeche.fr/)

Agence de paysage Folléa Gautier, maître d'œuvre mandataire du projet : [http://www.follea-gautier.com/pageficheprojet.php?id\\_projet=69](http://www.follea-gautier.com/pageficheprojet.php?id_projet=69)



# FICHE ACTION : parking

## RÉFÉRENCES : Opération Grand Site National, Baie du Mont St Michel



Système de fossés et noes paysagères pour drainer l'eau sur ces terrains humides. Les levées de terre font disparaître les parkings dans le grand paysage



Les trognons de saules du bocage normand comme végétalisation et masque visuel



Les déplacements piétons sont organisés par des promenades apaisées, ménageant des vues sur le Mont St Michel au loin. Le caractère exceptionnel de ce mont flottant dans la mer est mis en valeur par le parcours pour y arriver.



AVANT : stationnement au pied du Mont, la baie s'ensable



APRÈS RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DE LA BAIE, les zones de stationnement sont reculées sur le continent, une passerelle réservée à l'accès des navettes enjambe un bras de mer. Le paysage du Mont retrouve son envergure.



Sources et renseignements

[www.projetmontsaintmichel.com](http://www.projetmontsaintmichel.com)



# FICHE ACTION : parking

## RÉFÉRENCES :



Dardilly (69) : Parking végétalisé en milieu urbain



Charmant Som (38) : Parking gravillonné. Des éléments du paysage montagnard (blocs calcaires et *Sorbus aucuparia*) ombragent et limitent le parking.

## Autres références

**Bourg de Pérouges (01):**  
<https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/parking-vallon-a-perouges/>

## Bibliographie

**Aires de stationnement en milieu naturel**  
<http://ct21.espaces-naturels.fr/la-conception-des-aires-de-stationnement>



Mont St Michel : voirie en revêtement bitumineux bicouche (aspect gravillonné) et places en stabilisé renforcé. Matérialisation des places par des croisillons dans les angles. L'ensemble garde un aspect naturel.



Honfleur Normandy Outlet (<http://www.compagniedupaysage.com/projects/honfleur-normandy-outlet/>)



# FICHE ACTION : L'arbre et le vivant

Redonner une place structurante à l'arbre et au vivant dans les aménagements du territoire

## Mémo

Planter un arbre dans l'espace public : retrouver le temps du vivant dans notre environnement quotidien.

## Sites concernés

- Zones activités
- Rues de centre bourg
- Places publics
- Parking
- Aménagement routes
- Bord de canaux, chemins et pistes cyclables

## Partenaires

- Petal 07
- DDT
- CAUE
- Pépinière Fillipi à Mèze (34)- spécialisée dans la production de plantes adaptées aux conditions difficiles.
- Pépinière Cochet à Saint Didier-sous-Aubenas (07)

## CONTEXTE

De manière générale, sur l'ensemble du territoire, se dessine un point thématique essentiel pour la charpente paysagère autour de la place de l'arbre et du végétal dans les paysages de demain.

Jusqu'à la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'arbre avait une place structurante dans les espaces ruraux comme urbains, avec une grande considération sur l'importance et la multiplicité de ses fonctions, nourricière, ornementale, protection du troupeau, du vent, de la propriété, signal et repère dans le paysage, ombragé, sans compter toutes les vertus thérapeutiques.

Aujourd'hui la place de l'arbre et du vivant est de plus en plus considéré comme une contrainte de gestion en espace urbain (ramassage des feuilles, taille de l'arbre, fruits tombés au sol...) influencé par une culture du "faire propre". En parallèle, nous observons, depuis les années après-guerre, sur l'ensemble du territoire, un accroissement des surfaces imperméables (goudron, ciment...) lié aux nouveaux équipements dédiés à l'usage de la voiture, et des nouvelles zones d'activité construites en plaine. Les scientifiques observent jusqu'à +10°C dus aux îlots de chaleur identifiés en centre ville et dans les zones d'activités.

Ces espaces au caractère très minéral sont peu appropriables et accueillant pour le piéton, les déplacements cyclables et ne reflètent pas l'identité du territoire.

Comment ré-intégrer la place de l'arbre en répondant aux différents enjeux de l'aménagement du territoire ? Où planter des arbres? Quelles essences? Quelle gestion et prise en main de ces anciennes et nouvelles trames végétales ?



Vue à vol d'oiseau sur la zone d'activité d'Aubenas ; de nombreuses surfaces goudronnées imperméables sur la plaine fertile.

## OBJECTIFS

- Installer une stratégie végétale structurante pour l'urbanisme pour relier les centre-bourg, commerces, lieux de vie, convivialités, zones d'activités, éléments géographiques structurants.
- Désimperméabiliser les sols et planter pour permettre une gestion de l'eau intégrée par des plantations
- Planter des essences rustiques adaptées au territoire pour limiter la gestion et favoriser une meilleure adaptabilité du vivant.
- Délimiter les usages ( voiture/piéton/cyclable) par des plantations pour le confort des circulations douces.
- Considérer la place de l'arbre comme repère, signal dans le territoire.
- Redonner une place à l'arbre, aux plantations dans l'espace public, bords de route, de rivière pour offrir des espaces accueillants, conviviaux, verdoyants, ombragés pour le confort des piétons.

## ACTIONS À MENER

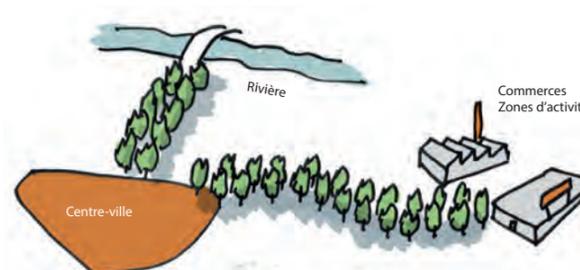
### 1\_ Redonner une place primordiale à l'arbre et au vivant dans l'aménagement de la CCBA

Personne n'est insensible au charme d'une place du sud avec de vieux platanes, les beaux alignements d'arbres centenaires le long du canal du midi, les cyprès d'italie dans les jardins qui annoncent les paysages du sud... Et pourtant, paradoxalement, les nouveaux aménagements de places, rues, parkings sont dépourvus de plantation, souvent très minérales et invivables l'été, motivé par des soucis de coût, de gestion, et par une pensée du "faire propre".

Renouer avec la culture de l'arbre, du vivant, c'est faire face aux enjeux climatique, sociaux, retrouver des espaces publics conviviaux et hospitaliers. Il s'agit planter généreusement et intelligemment nos espaces publics.

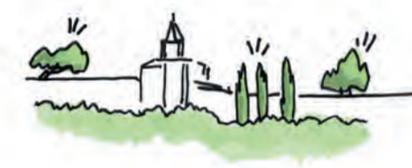


Redonner une place à l'arbre dans l'espace publics pour offrir des espaces conviviaux et ombragés



Installer une stratégie végétale structurante

L'arbre peut être un repère permettant de créer un signal dans l'espace et le paysage lointain (allée d'arbres, place plantée, intersection, entrée de voie douce, arrêt de bus...). Pour anticiper les périodes de fortes chaleur à venir, la plantation d'une trame végétale piétonne permettrait d'apporter de l'ombre. **Cette trame pourrait accompagner et même préfigurer les multiples continuités piétonnes, cyclables du territoire.**



Considérer la place de l'arbre comme un repère dans l'espace, le paysage



# FICHE ACTION : L'arbre et le vivant

## Redonner une place structurante à l'arbre et au vivant dans les aménagements du territoire

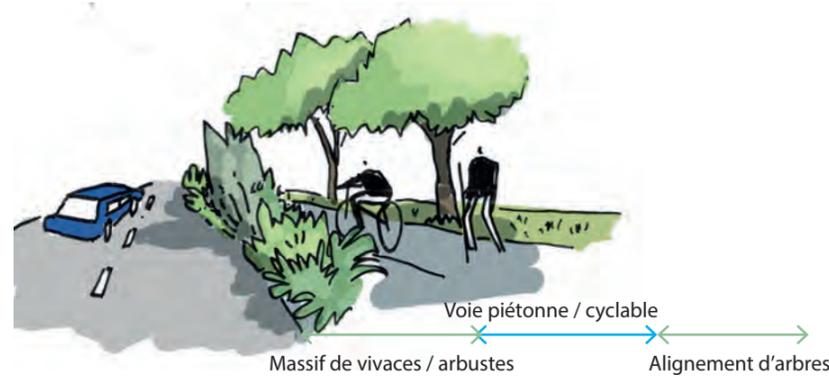
### Temporalité des actions

- court terme d'un an
- moyen terme un à quatre ans
- long terme plus de quatre ans

### Financements

- l'agence de l'eau «un coin de verdure pour la pluie»
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : Aide «Agir face aux changements climatiques»
- «permis de fleurir»

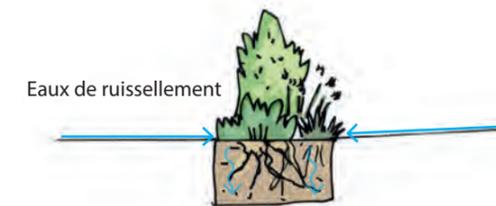
Désimperméabiliser les sols et planter pour permettre une gestion de l'eau intégrée



### 2. Principes de plantation d'arbres / arbustes, vivaces

- L'étape préalable importante de la plantation réside dans la préparation du sol, pour apporter toutes les conditions favorables de croissance des plantations :
  - Préparation de la fosse de plantation adaptée au tissu racinaire (1m<sup>3</sup> pour un arbre)
  - Décompactage de la fosse de plantation (fond et cotés)
  - Installation de l'arbre de manière à ce que le collet arrive au niveau de la terre
  - Tasser hydrauliquement jusqu'à saturation en eau
  - Apport de paillage selon les ressources locales (bois broyé, paille, bogues de châtaigne)
  - Protéger les jeunes arbres / plantation les premières années par un tuteur implanté côté opposé aux vents dominants, de la ganivelle, piquets en bois ou une cordelette autour du massif.
- Changer les pratiques jardinière, vers une pensée économe, extensive et écologique:
- Proscrire les plantations en bac / pot car ces plantations hors sol demandent de l'engrais, arrosage, et sont peu durables dans le temps. Favoriser des plantations en pleine terre.
- Essence rustique adapté + paillage conséquent = zéro arrosage, zéro tuyaux
- Proscrire les bâches en plastique = favoriser le paillage organique ou minéral, permettant un approvisionnement facile dans le temps.

- Pour une gestion économe et écologique, il est plus intéressant de favoriser des plantations vivaces dans les massifs plutôt que des plantes annuelles et bisannuelles car elles sont à renouveler tous les ans, demande de l'entretien et de l'arrosage.
- Favoriser une plantation dense des plants, de manière à avoir une couverture du feuillage rapidement étalée, limitant la croissance des plantes adventices indésirables.
- Les différentes strates des plantes sont à respecter dans la composition des massifs de plantation (couvre sol, massif vivace port bas, massif vivace port haut, arbuste, arbre)
- Utiliser des essences rustiques et adaptées au climat méditerranéen en anticipant le réchauffement climatique.



Désimperméabiliser les sols et planter pour permettre une gestion de l'eau intégrée

### Planter un arbre

L'arbre tient une place à part dans nos jardins. Sa plantation est l'étape fondamentale dans sa vie. De sa qualité dépendra en bonne partie son développement futur. La connaissance de quelques principes simples permet de donner les meilleures chances à l'arbre.

#### CHOISIR LA BONNE PERIODE DE PLANTATION

La période de plantation s'étend du 1er novembre au 31 Mars en évitant les périodes de sécheresse et de fortes gelées. Les conifères affectionnent une plantation à l'automne tandis que les feuillus peuvent être plantés jusqu'au printemps. Le mois de Novembre est particulièrement favorable aux plantations : "à la 5". Catherine, tout bois prend racines".

Les plants en conteneurs peuvent être plantés toute l'année hors de la période favorable sous réserve d'arrosages fréquents, de soins attentifs et en évitant les jours chauds de l'été.

#### PLANTER EN TERRAIN MEUBLE

Fosse de plantation : 1,30 à 1 m x 2,5 à 2 m

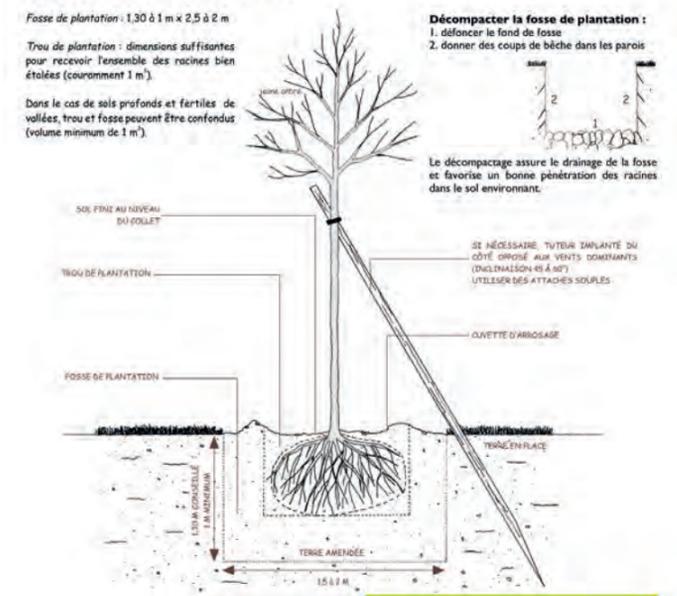
Trou de plantation : dimensions suffisantes pour recevoir l'ensemble des racines bien étalées (couramment 1 m<sup>3</sup>).

Dans le cas de sols profonds et fertiles de vallées, trou et fosse peuvent être confondus (volume minimum de 1 m<sup>3</sup>).

#### Décompacter la fosse de plantation :

1. défoncer le fond de fosse
2. donner des coups de bêche dans les parois

Le décompactage assure le drainage de la fosse et favorise une bonne pénétration des racines dans le sol environnant.



Restructuration du quartier de la gare – LE-MÉE-SUR-SEINE (77)- Laure Planchais paysagiste



Plessis de châtaigniers prélevé localement pour mise en défend des plantations - Chambonas - Skatepark - Atelier Bivouac



Le potager perpétuel - MAISON D'ENFANTS - la terre ferme paysage - Blain (44)





# FICHE ACTION : L'arbre et le vivant

Redonner une place structurante à l'arbre et au vivant dans les aménagements du territoire

## Références

- <https://www.jardin-sec.com/>
- Fiches céréma
- Fiche «Planter un arbre» Les CAUE Occitanie : [https://www.les-caue-occitanie.fr/sites/default/files/fichiers/ressource/field\\_fichiers/planter\\_arbre.pdf](https://www.les-caue-occitanie.fr/sites/default/files/fichiers/ressource/field_fichiers/planter_arbre.pdf)
- Conservatoire botanique

- Du bon usage des arbres : Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques\_ Francis Hallé
- Trames vertes urbaines, De la recherche scientifique au projet urbain\_ Nathalie Blanc , Philippe Clergeau
- Des Arbres Dans La Ville - L'urbanisme Végétal - Mollie Caroline



AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG - MARÇAY - Chorème Morisseau- mettre en valeur le centre bourg en redonnant une large place au végétal et en redécouvrant le canal.



Requalification du centre bourg – TRÉMEREUC (22) ; Laure Planchais paysagiste ; traversée jardinée du bourg



PLACE GARIBALDI ; Le Teil (07) ; aménagement d'un îlot dans la vieille ville ; jardin de rocaille



Honfleur Normandy Outlet , La Compagnie du Paysage - Parc d'Activités Calvados-Honfleur



BOULOIRE - SARTHE RUE NATIONALE - FEUILLE À FEUILLE



# FICHE ACTION : L'arbre et le vivant

Redonner une place structurante à l'arbre et au vivant dans les aménagements du territoire

## Ratio de coût

- Décroustage et plantation : 70 €/m<sup>2</sup>
- Découpe + travail sol : 40 à 50 €/m<sup>2</sup>
- Paillage : 5 €/m<sup>2</sup>
- Végétation arbustive + paillage + clôture : 15 à 20 €/m<sup>2</sup>
- Niveau d'entretien : modéré
- 2 ramassages de feuilles + mise en paillage/an
- 1 à 2 désherbage + nettoyage végétaux /an
- 1 opération de taille /5 ans

### 3\_ Aménagement frugal de l'espace public par le décroustage et la plantation

Pour mettre en œuvre ces opérations de plantations en espaces urbains, des solutions simples ont été testées dans de nombreux projets. La proposition de désimperméabilisation des sols proposée ici est une solution qui peut être menée à court terme, facile à mettre en œuvre et relativement frugale.

Par l'opération de découpage de la surface imperméable (enrobé, asphalte...), cela permet de retrouver rapidement un sol perméable, de la vie dans le sol, des plantations et une gestion intégrée des eaux pluviales.



▲ L'atelier des cairns ; végétalisation du boulevard et la colonne à Chambéry et l'aménagement du col du Granier en chartreuse.

### 4\_ Une gestion écologique et créative adapté aux plantation

Pour anticiper la gestion futur des plantations, plusieurs éléments importants sont à prendre en compte:

- définir les différents niveaux de gestion des espaces à entretenir, jardinier de la commune. On parle de gestion différenciée: c'est une méthode qui consiste à déterminer pour chaque espace les objectifs de gestion en termes d'accueil du public, de visuel, mais aussi d'écologie et de biodiversité. La gestion différenciée nécessite des temps de transmission aux élus ; diffusion qui devrait être porté de manière intercommunale. De la même manière, le «0 phyto» doit faire l'objet d'un projet commun à l'ensemble de la CCBA.
- Limiter les besoins en arrosage par le choix d'une palette végétale adapté aux milieux secs.
- définir le temps, effectif, outils et moyens qui seront dédiés aux espaces à entretenir.
- la formation des employés municipaux permet d'accompagner les pratiques jardinières vers des enjeux écologiques et extensifs.



➤ Requalification du Parc du Clos Souchon - Saint Andéol le Château - Ménard Paysage & Urbanisme

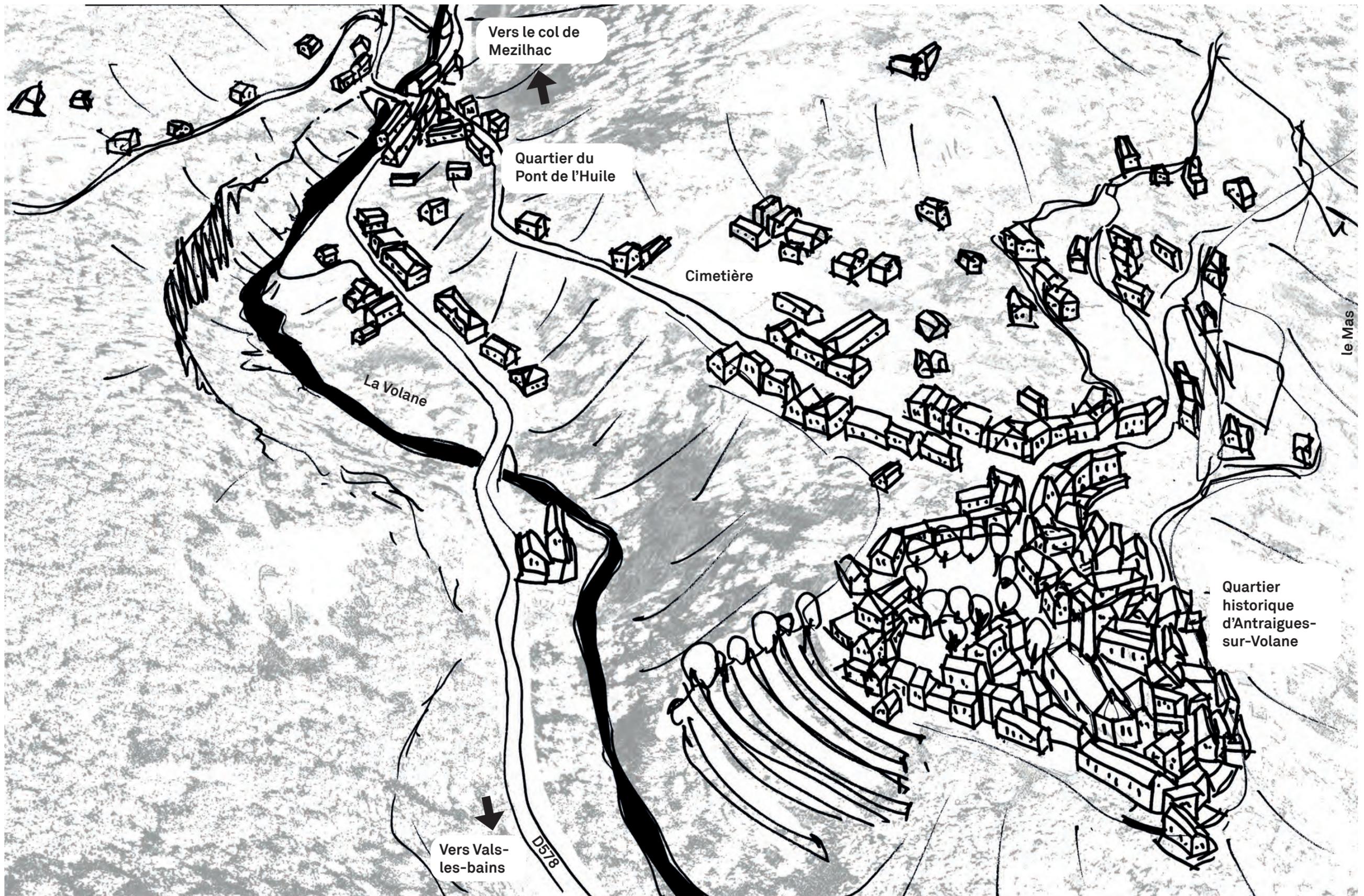


▲ LA SAPINIÈRE Essonne, Grigny (91); Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne ; promotion 2010-2014 de l'ENSP-Versailles



# 2

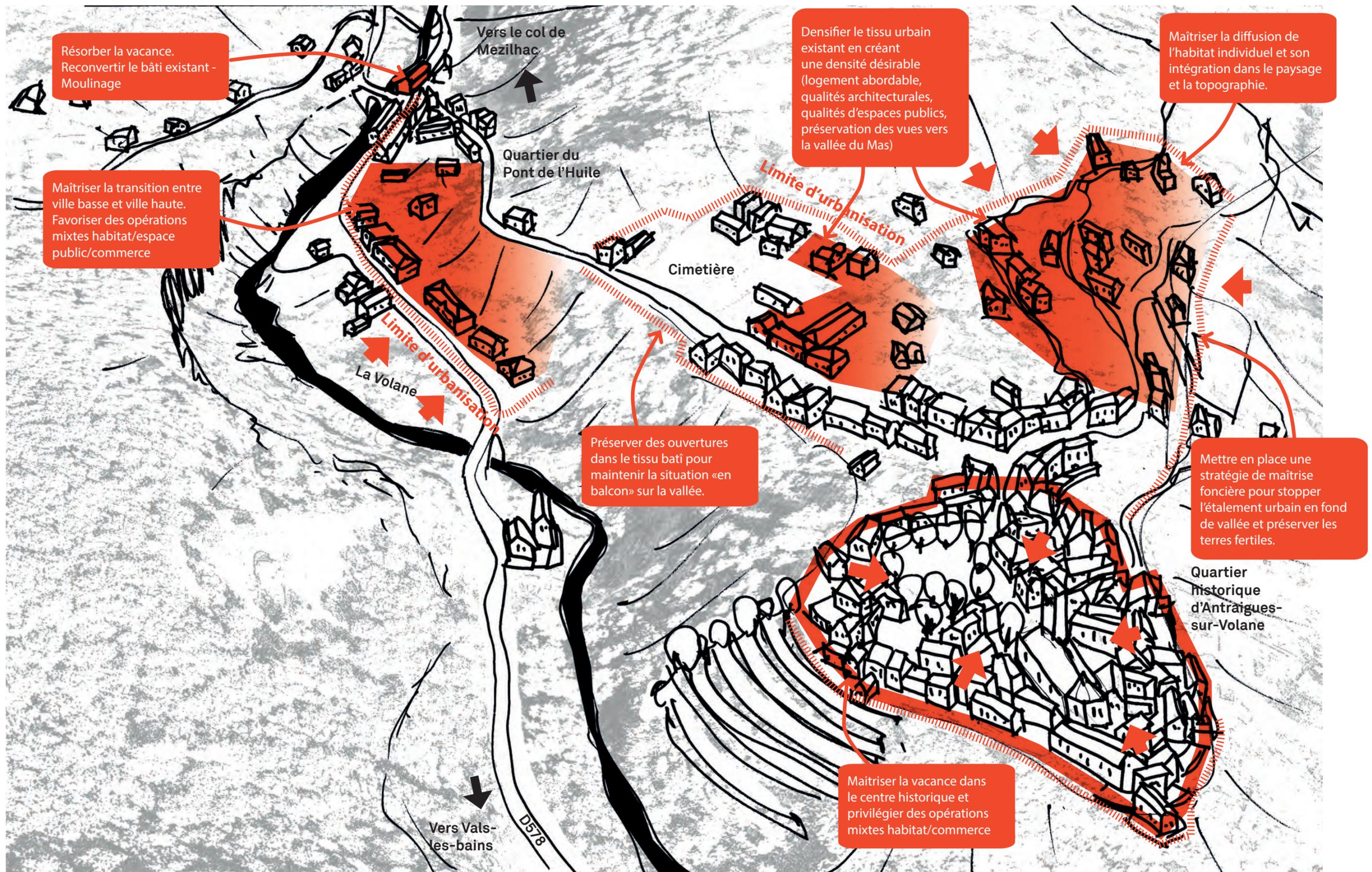
## *SITES PILOTES - 2 EXEMPLES D'APPLICATION DES FICHES ACTION*



**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action à mobiliser

-   
Entrées et traversées de bourg
-   
Habitat
-   
La pente
-   
Réchauffement climatique
-   
Déplacements
-   
l'espace public
-   
Parkings
-   
L'arbre
-   
Paysage ressource
-   
L'eau



Résorber la vacance.  
Reconvertir le bâti existant -  
Moulinage

Maîtriser la transition entre  
ville basse et ville haute.  
Favoriser des opérations  
mixtes habitat/espace  
public/commerce

Densifier le tissu urbain  
existant en créant  
une densité désirable  
(logement abordable,  
qualités architecturales,  
qualités d'espaces publics,  
préservation des vues vers  
la vallée du Mas)

Maîtriser la diffusion de  
l'habitat individuel et son  
intégration dans le paysage  
et la topographie.

Préserver des ouvertures  
dans le tissu bâti pour  
maintenir la situation «en  
balcon» sur la vallée.

Mettre en place une  
stratégie de maîtrise  
foncière pour stopper  
l'étalement urbain en fond  
de vallée et préserver les  
terres fertiles.

Maîtriser la vacance dans  
le centre historique et  
privilégier des opérations  
mixtes habitat/commerce

**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-  
bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action  
à mobiliser



Habitat

- Résorber la vacance, réhabiliter et reconvertir le bâti existant en priorité
- Favoriser l'installation de commerces et de services de proximité
- Développer de nouveaux usages dans les dents creuses (logements, espace public, commerce, services, lieux pluri-activité, etc)
- Stopper l'étalement urbain sur les terres les plus fertiles. Densifier le tissu urbain existant en créant une densité désirable (logement abordable, qualité architecturale, qualité d'espaces verts publics )



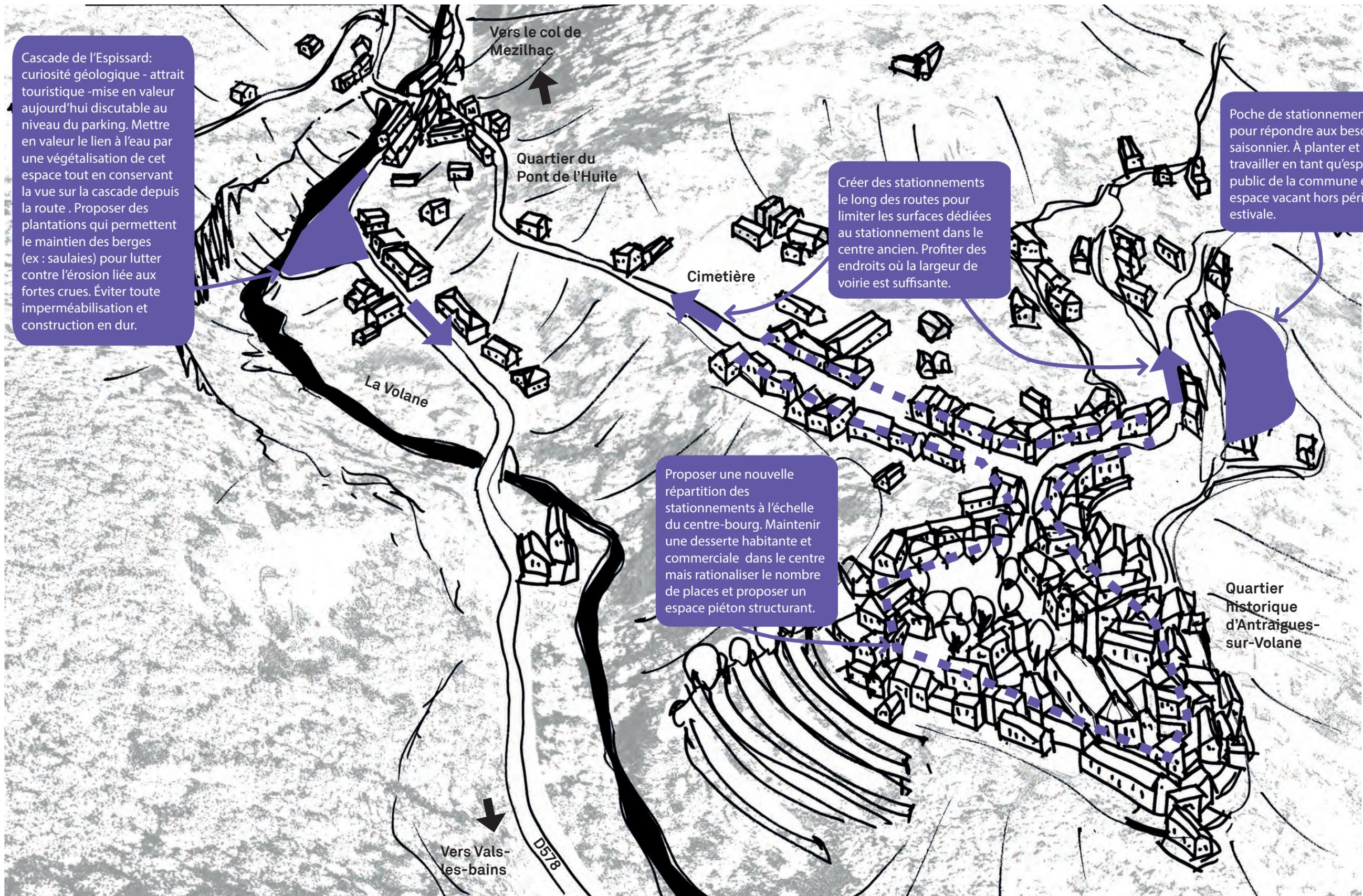
**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-  
bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action  
à mobiliser



La pente

- Valoriser le paysage des terrasses comme élément patrimonial du territoire
- Prendre en compte la pente dans les projets de construction et l'intégrer comme une composante centrale de la conception.
- Éviter les zones de défrichement de pentes pour réduire le ruissellement
- Permettre l'installation d'une agriculture durable sur les pentes



Cascade de l'Espissard: curiosité géologique - attrait touristique - mise en valeur aujourd'hui discutable au niveau du parking. Mettre en valeur le lien à l'eau par une végétalisation de cet espace tout en conservant la vue sur la cascade depuis la route. Proposer des plantations qui permettent le maintien des berges (ex : saulaies) pour lutter contre l'érosion liée aux fortes crues. Éviter toute imperméabilisation et construction en dur.

Créer des stationnements le long des routes pour limiter les surfaces dédiées au stationnement dans le centre ancien. Profiter des endroits où la largeur de voirie est suffisante.

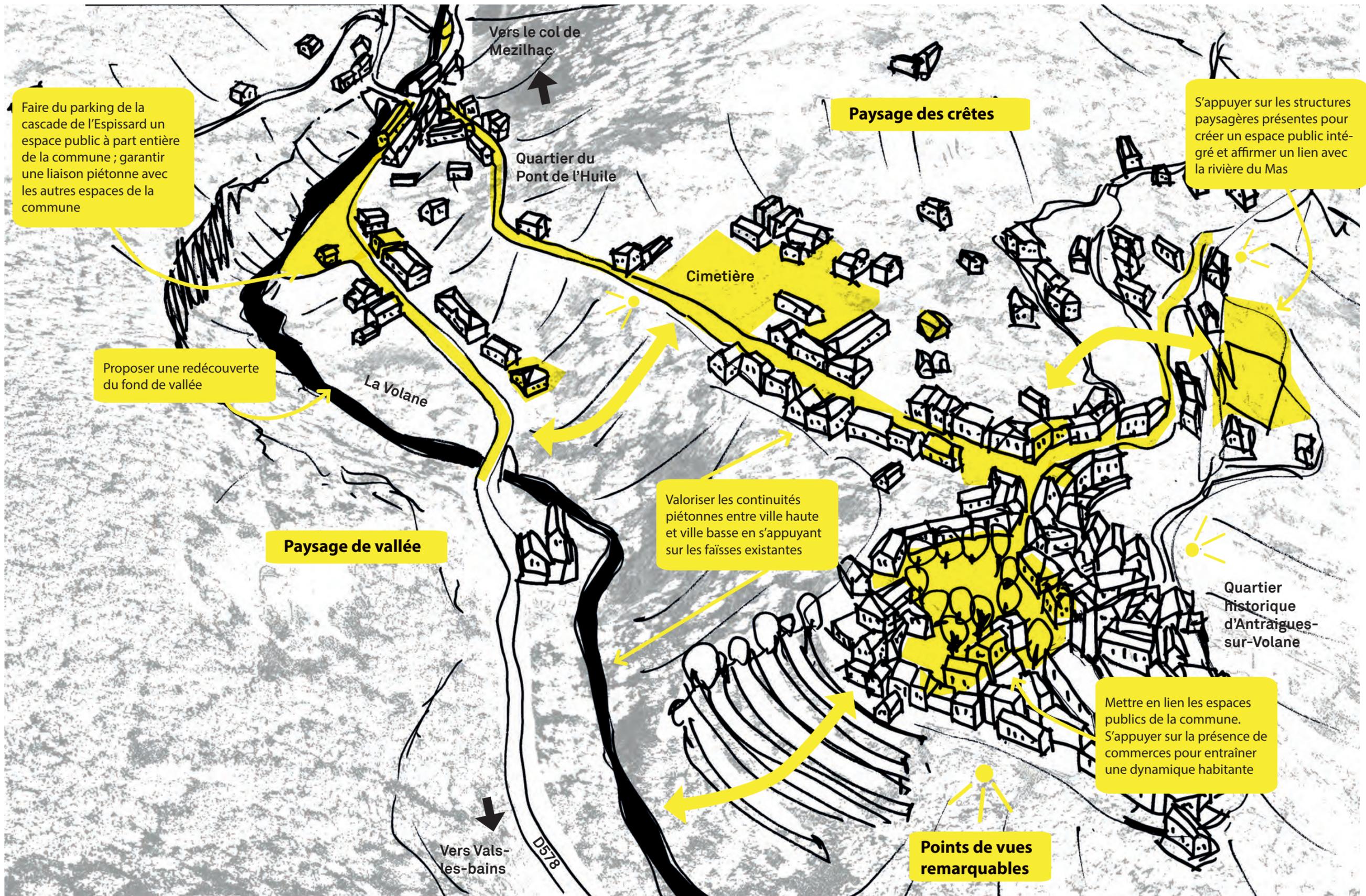
Poche de stationnement pour répondre aux besoins saisonnier. À planter et travailler en tant qu'espace public de la commune et espace vacant hors période estivale.

Proposer une nouvelle répartition des stationnements à l'échelle du centre-bourg. Maintenir une desserte habitante et commerciale dans le centre mais rationaliser le nombre de places et proposer un espace piéton structurant.

**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action à mobiliser  les Parkings

- En milieu naturel : répondre aux besoins en stationnement sans défigurer ni banaliser les paysages, ou consommer d'espace inutilement pour des zones inoccupées la majeure partie de l'année
- Mettre en scène les sites, penser le stationnement dans son rapport au site et à la visite des usagers
- Limiter l'impact de ces zones artificialisées sur le fonctionnement des milieux biologiques (eau, chaleur, éclairage)
- En ville : retrouver de l'espace piéton et planté dans les espaces publics fortement fréquentés
- Rénover des parkings existants dans des objectifs de développement durable



Faire du parking de la cascade de l'Espissard un espace public à part entière de la commune ; garantir une liaison piétonne avec les autres espaces de la commune

Proposer une redécouverte du fond de vallée

Paysage de vallée

Valoriser les continuités piétonnes entre ville haute et ville basse en s'appuyant sur les faïsses existantes

Paysage des crêtes

S'appuyer sur les structures paysagères présentes pour créer un espace public intégré et affirmer un lien avec la rivière du Mas

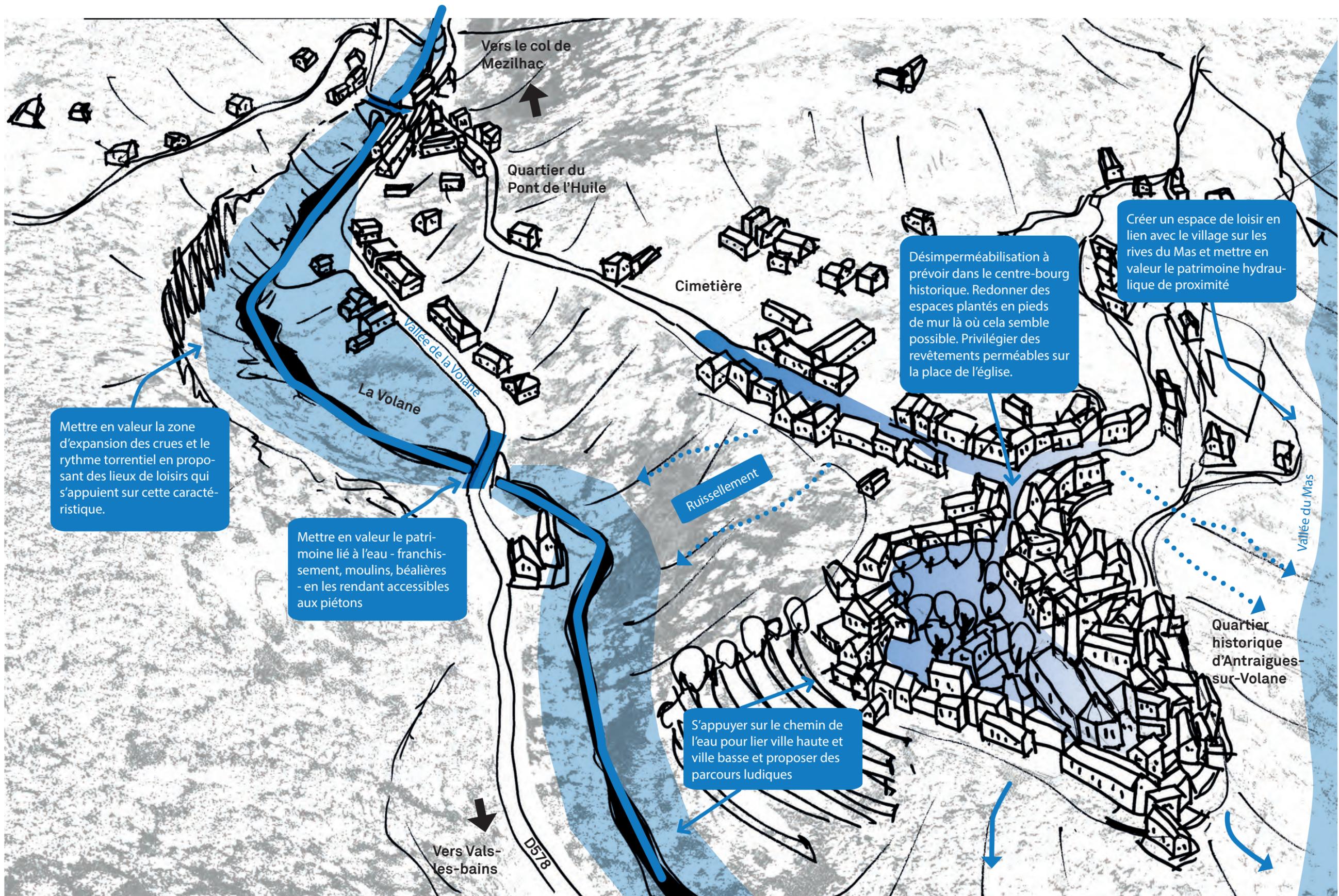
Mettre en lien les espaces publics de la commune. S'appuyer sur la présence de commerces pour entraîner une dynamique habitante

Points de vues remarquables

**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action à mobiliser  l'Espace public

- Décider des espaces publics adaptés et non standardisés
- Impliquer les habitants
- Créer des espaces polyvalents et des aménagements réversibles
- Réfléchir aux modalités de réalisations les plus adaptées pour les communes



**SITE PILOTE :**  
Antraigues sur Volane, Centre-bourg et Quartier du Pont de l'Huile

Fiches-action à mobiliser



L'eau

- Valoriser le patrimoine hydraulique ardéchois (béalières, canaux, fontaines) en cœur de ville. Révéler le chemin de l'eau de pluie depuis la gouttière jusqu'à son infiltration ou sa diffusion.
- Mettre en scène le rythme torrentiel des pluies, épisodes cévenols par des bassins "secs" de rétentions des eaux pluviales engazonnés. Maîtriser les espaces non bâtis au bord des rivières et prohiber toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines.
- Gestion des eaux pluviales et espaces attenants.
- Accessibilités et usages
- Préservation



**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action  
à mobiliser



Entrées et traversées de bourg



Déplacements



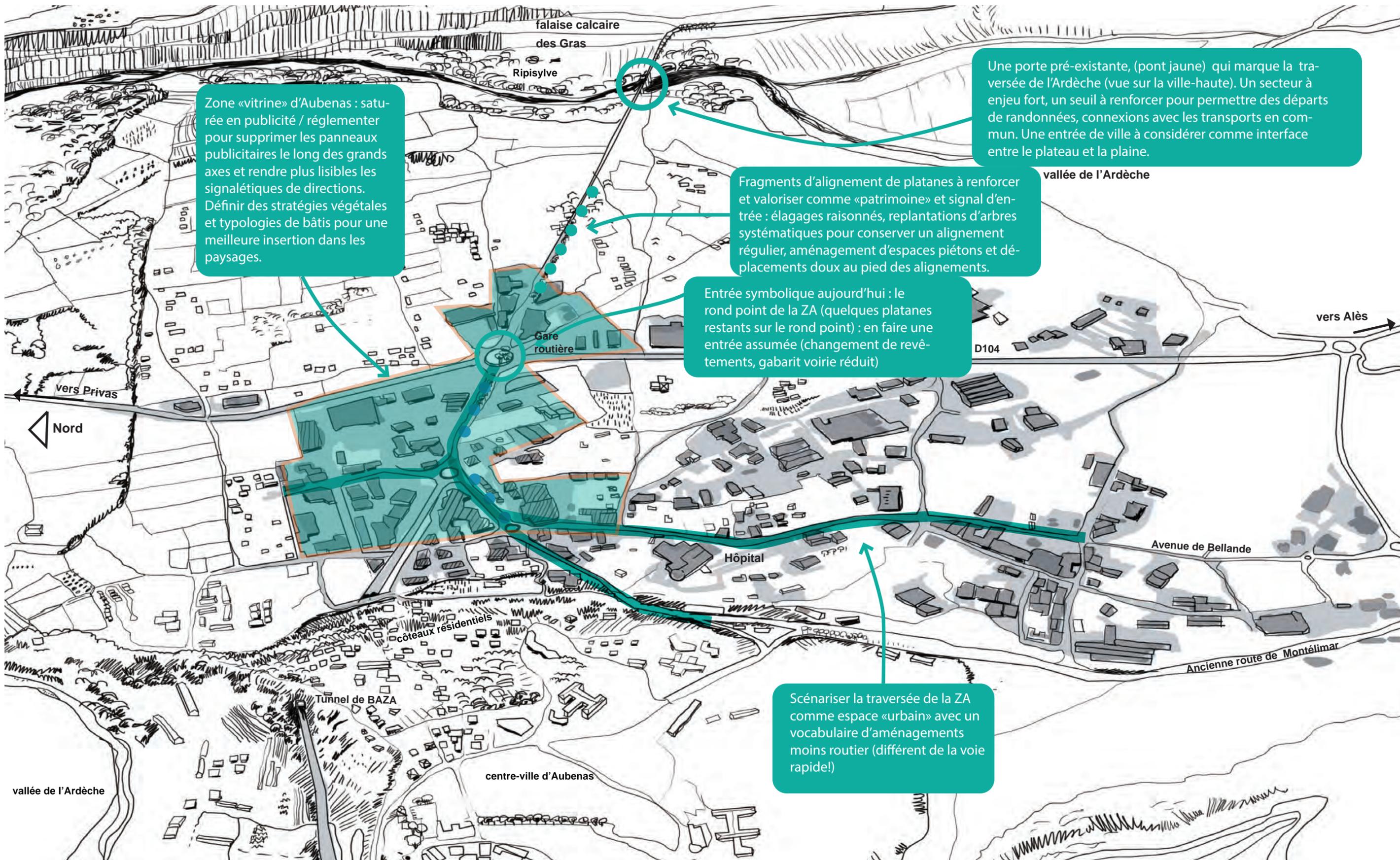
L'arbre



Paysage ressource



Réchauffement climatique



Zone «vitrine» d'Aubenas : saturée en publicité / réglementer pour supprimer les panneaux publicitaires le long des grands axes et rendre plus lisibles les signalétiques de directions. Définir des stratégies végétales et typologies de bâtis pour une meilleure insertion dans les paysages.

Une porte pré-existante, (pont jaune) qui marque la traversée de l'Ardèche (vue sur la ville-haute). Un secteur à enjeu fort, un seuil à renforcer pour permettre des départs de randonnées, connexions avec les transports en commun. Une entrée de ville à considérer comme interface entre le plateau et la plaine.

Fragments d'alignement de platanes à renforcer et valoriser comme «patrimoine» et signal d'entrée : élagages raisonnés, replantations d'arbres systématiques pour conserver un alignement régulier, aménagement d'espaces piétons et déplacements doux au pied des alignements.

Entrée symbolique aujourd'hui : le rond point de la ZA (quelques platanes restants sur le rond point) : en faire une entrée assumée (changement de revêtements, gabarit voirie réduit)

Scénariser la traversée de la ZA comme espace «urbain» avec un vocabulaire d'aménagements moins routier (différent de la voie rapide!)

**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action à mobiliser



Entrées et traversées de bourg

- Accueillir : marquer clairement le seuil.
- Mettre en valeur la silhouette des villes et villages (préservé des points de vue sur la ville haute et le plateau des Gras)
- S'appuyer sur l'existant pour revaloriser la traversée (alignement de platanes)
- Elaborer et appliquer le RLPI
- Prendre en compte tous les usagers, faire ralentir.
- Intégrer les zones commerciales et artisanales en entrée de ville



Aménager une zone test à desimpermeabiliser en entrée de ville avec un partenaire privé pour faire valeur d'exemple. Rendre perméable les stationnements avec des systèmes de pavés drainants, créer des noues végétalisées pour la gestion des eaux de pluie, planter des arbres et arbustes pour constituer une masse végétale «rafraîchissante». Elaborer un retour d'expérience et un suivi pour mesurer les économies de climatisation des bâtiments, les différences de température lors des canicules, les effets lors de pluies abondantes...

Zones imperméables continues. Engager un partenariat public/privé pour atteindre des objectifs de perméabilité des sols. (infiltration des eaux de pluie)

Utiliser les toitures des entreprises et des espaces commerciaux pour installer un système local de production d'énergie photovoltaïque / ceci permettra de concentrer les équipements sur des zones déjà artificialisées plutôt que d'impacter des espaces naturels préservés.

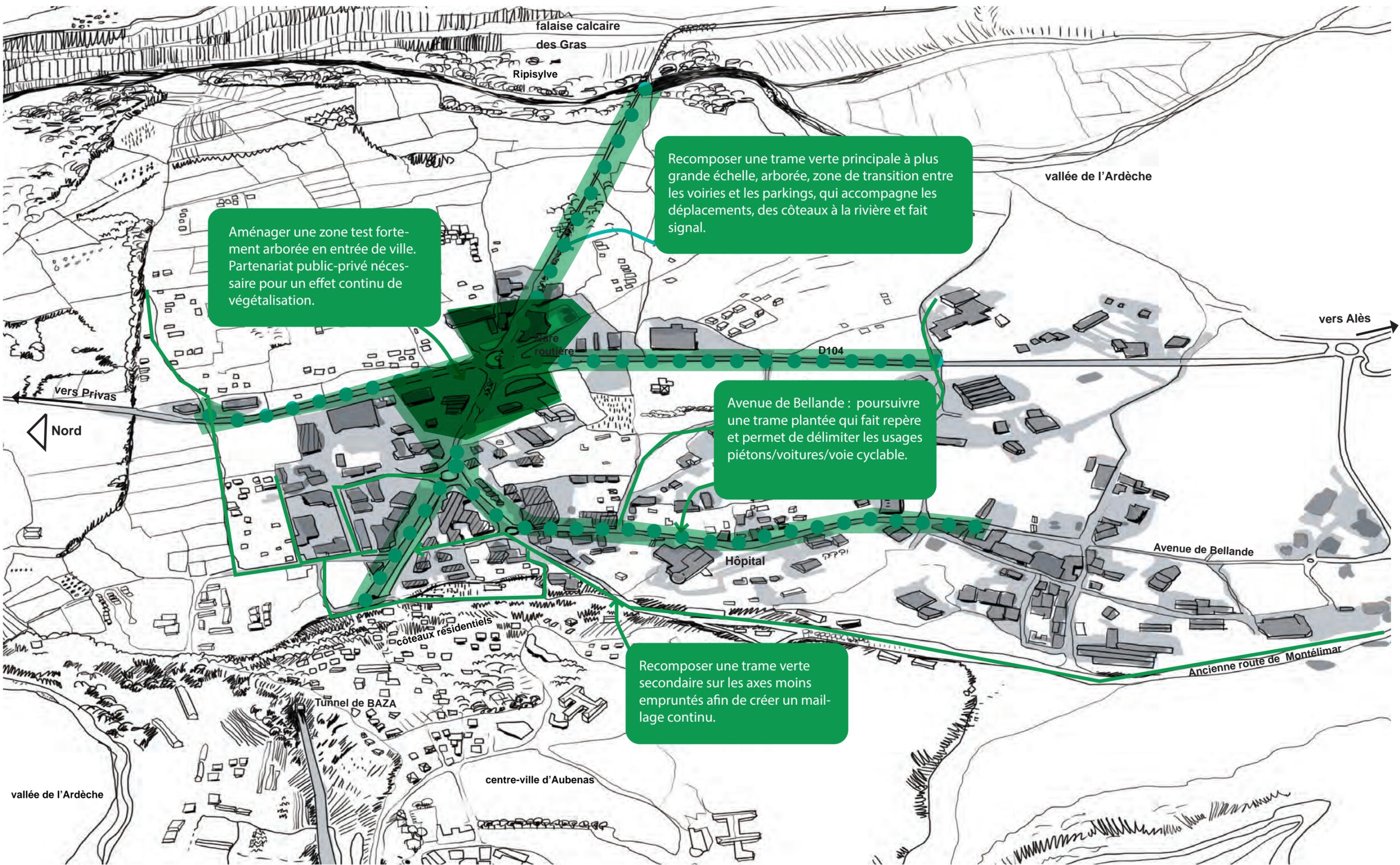
**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action à mobiliser



Réchauffement climatique

- Réduire les surfaces minéralisées
- Recomposer une trame végétale pour faire de l'ombre et refroidir les espaces
- Sanctuariser les zones perméables et arborées
- Produire localement des énergies renouvelables en s'appuyant sur l'existant



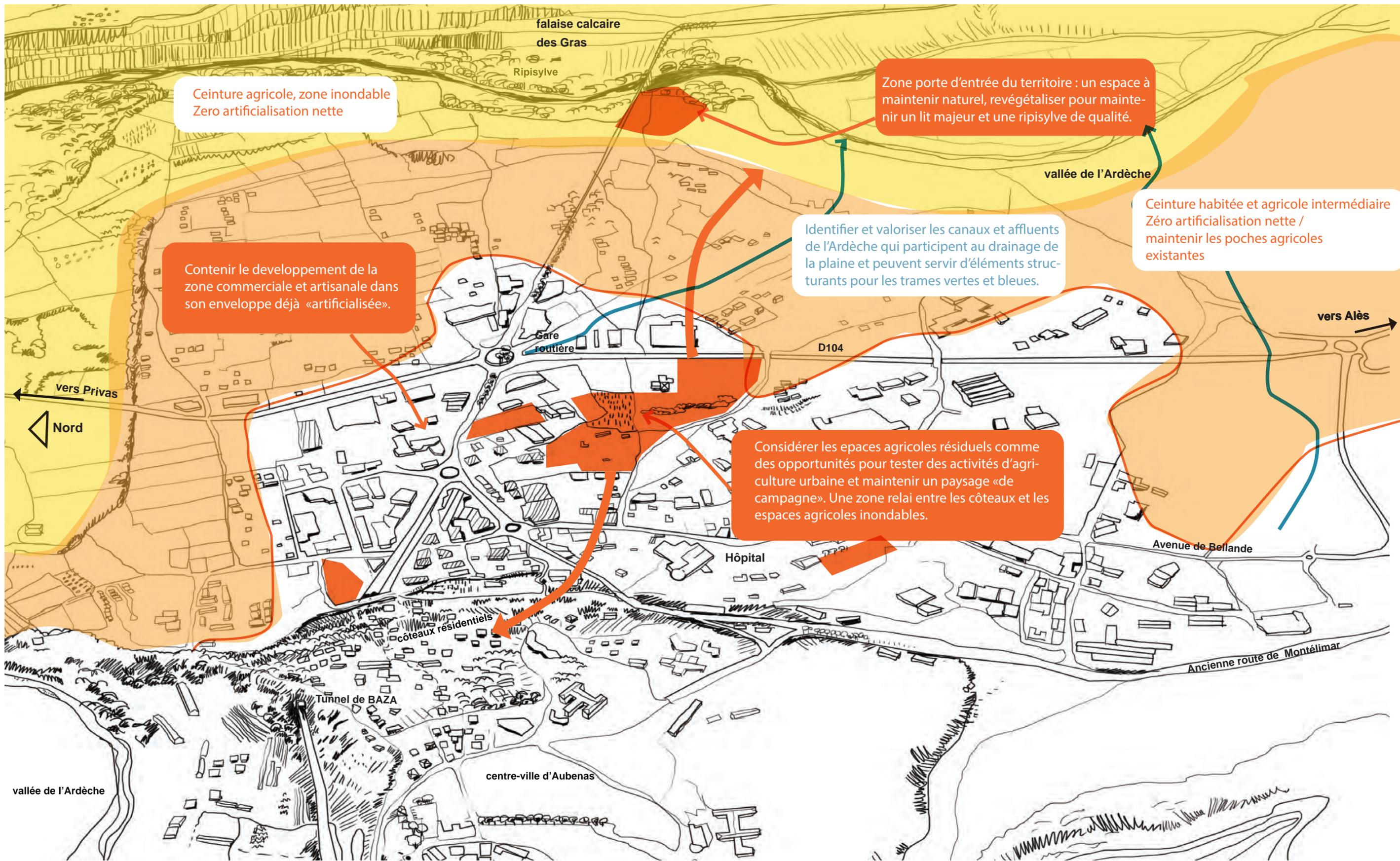
**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action  
à mobiliser



L'arbre

- Installer une stratégie végétale structurante pour l'urbanisme pour relier les centre-bourg, commerces, lieux de vie, convivialités, zones d'activités, éléments géographiques structurants.
- Planter des essences rustiques adaptées au territoire pour limiter la gestion et favoriser une meilleure adaptabilité du vivant.
- Délimiter les usages (voiture/piéton/cyclable) par des plantations pour le confort des circulations douces.
- Considérer la place de l'arbre comme repère, signal dans le territoire.
- Redonner une place à l'arbre, aux plantations dans l'espace public, bords de route, de rivière pour offrir des espaces accueillants, conviviaux, verdoyants, ombragés pour le confort des piétons.



Ceinture agricole, zone inondable  
Zero artificialisation nette

Zone porte d'entrée du territoire : un espace à maintenir naturel, revégétaliser pour maintenir un lit majeur et une ripisylve de qualité.

Ceinture habitée et agricole intermédiaire  
Zéro artificialisation nette / maintenir les poches agricoles existantes

Contenir le développement de la zone commerciale et artisanale dans son enveloppe déjà «artificialisée».

Identifier et valoriser les canaux et affluents de l'Ardèche qui participent au drainage de la plaine et peuvent servir d'éléments structurants pour les trames vertes et bleues.

Considérer les espaces agricoles résiduels comme des opportunités pour tester des activités d'agriculture urbaine et maintenir un paysage «de campagne». Une zone relai entre les côteaux et les espaces agricoles inondables.

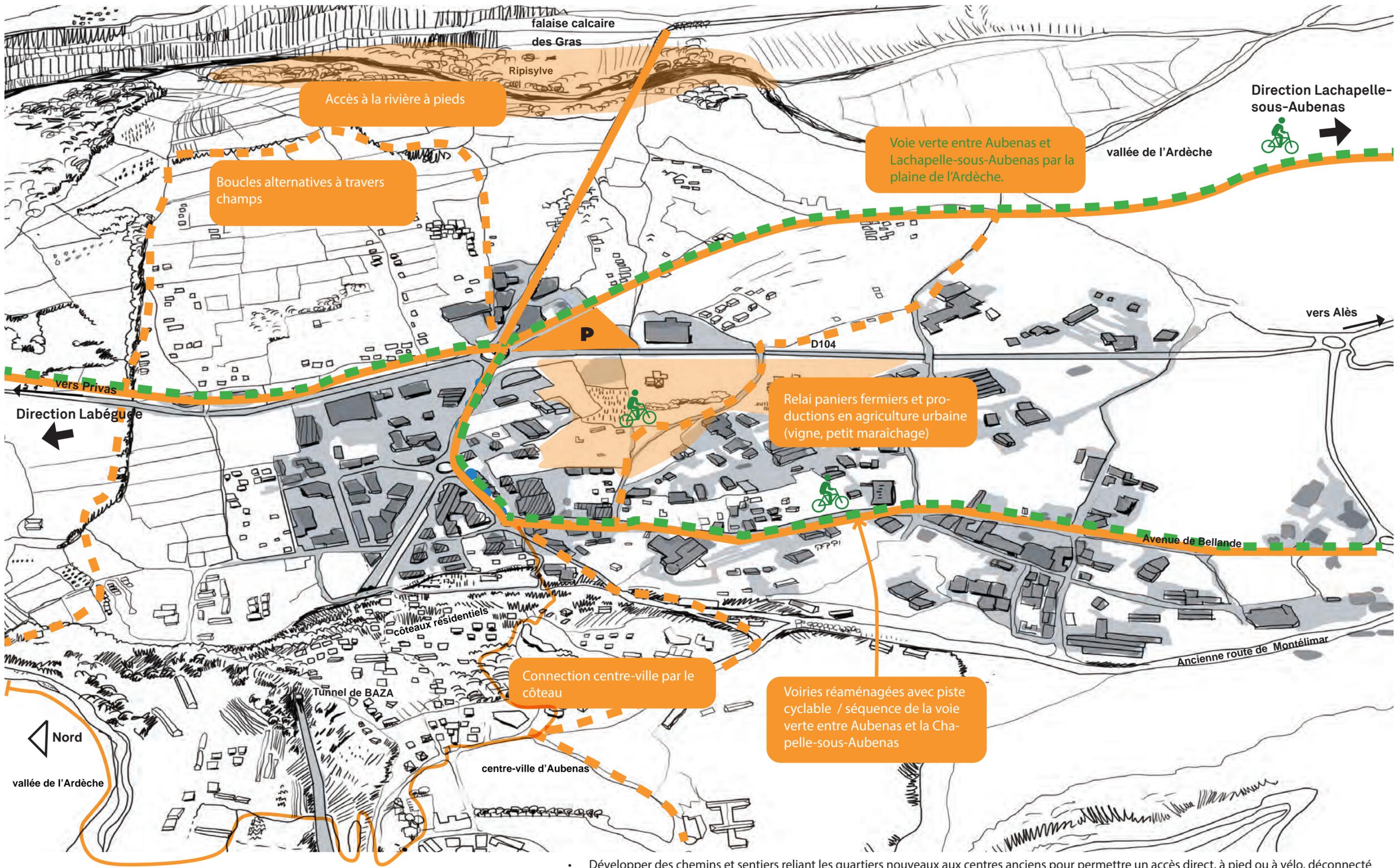
**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action à mobiliser



Paysage ressource

- Stopper les dynamiques de mitage urbain sur les espaces agricoles pour préserver le potentiel de production du territoire
- Préserver les continuités écologiques existantes, développer une trame dans les milieux dégradés
- Préserver les infrastructures de production agricole valorisant les terrains : terrasses, réseau de haies, fossés, canaux
- Préserver les qualités d'agrément d'un paysage rural au sein ou en accès direct des pôles urbains.



**SITE PILOTE :**  
Aubenas, zone de Ponson Moulon

Fiches-action  
à mobiliser



Déplacements

- Développer des chemins et sentiers reliant les quartiers nouveaux aux centres anciens pour permettre un accès direct, à pied ou à vélo, déconnecté des rues pour un usage plus confortable et sécurisé.
- Faire émerger les tracés anciens pour mieux comprendre les paysages d'alternance coteau/ vallée.
- Installer une trame de circulation piétonne/cyclable pensée à l'échelle intercommunales pour favoriser les trajets quotidiens.
- Réorganiser le partage des usages voiture, piéton, cycliste et aménager de manière qualitative des pistes cyclables / piétonnes sur les routes existantes en restructurant le partage des usages.
- Proposer des ramifications de la piste cyclable qui permettent de la relier physiquement avec les centres bourgs, éléments géographiques forts, patrimoines, services publics. Installer une signalétique pour informer les usagers des commerces de proximité, curiosités, services...